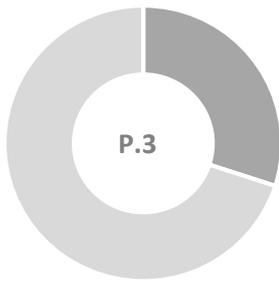


SIAO 29

Rapport d'Activité et d'Observatoire

2019





INTRODUCTION

Les membres de l'association et composition du bureau

Les moyens

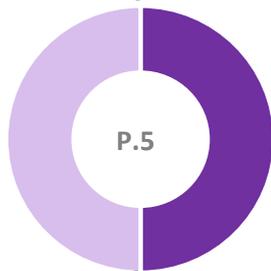
Les missions

L'organisation et le fonctionnement

Les dispositifs

d'hébergement/logement

Éléments marquants et Perspectives



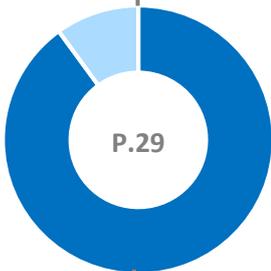
PRESENTATION DU SIAO 29

Volet urgence

Volet insertion

Focus sur les territoires

Synthèse



RAPPORT D'OBSERVATOIRE

Organigramme SIAO 29

Territoires du SIAO

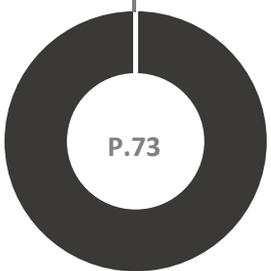
Les lieux d'évaluation

Les dispositifs

d'hébergement/logement 2019

Fiche de demande du volet insertion

Tableau de remontées des informations



ANNEXE

INTRODUCTION



Services créés dans chaque département à partir de 2010, les SIAO constituent des plateformes uniques départementales qui coordonnent les orientations vers les dispositifs d'hébergement/logements d'urgence et d'insertion financés par l'Etat. Ils participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,
- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions du SIAO dans l'article L. 345-2-4.

L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge des

personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».

Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence et d'insertion tout en intégrant le 115.

Dans le Finistère, le SIAO 29, association loi 1901, rassemble aujourd'hui 14 adhérents représentant une partie des gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion. Le SIAO 29 est ainsi construit par un ensemble d'opérateurs au travers de son conseil d'administration.

Quant aux missions opérationnelles, elles sont confiées aux équipes des volets urgence et insertion, mises à disposition au SIAO 29 par l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy.

Le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement/logement d'insertion. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientation Territoriale.

Ainsi, le volet urgence centralise et coordonne aujourd'hui l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence, régule et contribue à l'observation locale de ces places. Via le numéro d'urgence 115, il évalue également les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter vers un hébergement adapté, de manière immédiate.

Le volet Insertion centralise quant à lui l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion et oriente les demandeurs via les commissions d'orientation territoriale. Il a donc un rôle de coordinateur des différents acteurs de l'hébergement/logement d'insertion.

Les volets urgence et Insertion participent ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement.





Le

SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et
d'Orientation du Finistère



Les membres de l'association

Le **CCAS de la ville de Brest** dont le siège est au 40, rue Jules Ferry 29200 Brest représenté par Monsieur François CUILLANDRE agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Quimper** dont le siège est au 8, rue de Verdelet 29000 Quimper représenté par Monsieur Ludovic JOLIVET agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Concarneau** dont le siège est au 14, rue Courcy 29900 Concarneau représenté par Monsieur André FIDELIN, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Carhaix** dont le siège est place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer Cedex représenté par Madame Hélène GUILLEMOT agissant en sa qualité de vice-présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Morlaix** dont le siège est au 29, rue de Brest 29600 Morlaix représenté par Madame Agnès LE BRUN agissant en sa qualité de Présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CIAS de Quimperlé Communauté** dont le siège est au 1, rue Andreï Sakharov 29300 Quimperlé représenté par Madame Gilda LE GALL agissant en sa qualité de Vice-Présidente, dûment mandatée à cet effet.

L'**Association COALLIA** dont le siège est au 16-18 Cour Saint Eloi 75592 Paris cedex 12 représentée par Monsieur Gabriel CERCLIER agissant en sa qualité de directeur COALLIA 29, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association AGEHB** dont le siège est au 7, rue de Lanrédec 29200 Brest représentée par Monsieur Pascal FORTIN agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association DON BOSCO** dont le siège est Parc d'innovation de Mescoat 29800 Landerneau représentée par Monsieur Bernez RANNOU agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

La **Fondation Massé-Trévidy** dont le siège est au 39, rue de la Providence 29000 Quimper représentée par Monsieur Hervé JACQ agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association ASAD** dont le siège est au 15, rue de Kerfraval 29600 Morlaix représentée par Monsieur Albert THOMAS agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CIAS du cap Sizun** dont le siège est au 17, rue Lamartine 29770 Audierne représenté par Monsieur Bruno LE PORT, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'Association Habitat et Humanisme

dont le siège est au 20, avenue de Limerick
29000 Quimper représentée par Monsieur
Patrick PRIGENT agissant en sa qualité de
Président, dûment mandaté à cet effet.

L'Association AILES dont le siège est au

8, rue Michelet 29200 Brest représentée par
Monsieur Yvon MAZE agissant en sa qualité de
Président, dûment mandaté à cet effet.

L'association qui regroupe 14 adhérents, est composée des personnes morales représentées
par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux
personnes accueillies ou accompagnées.

Les membres du bureau

Depuis le 18 septembre 2018 :

Président : Jean LE BARS

Secrétaire : Sophie CABARET

Trésorière : Annie PEURON

Vice-Présidente : Hélène GUILLEMOT

Secrétaire adjointe : Françoise VANDREDEN

Trésorière adjointe : Tifenn QUIGUER

2

Les moyens

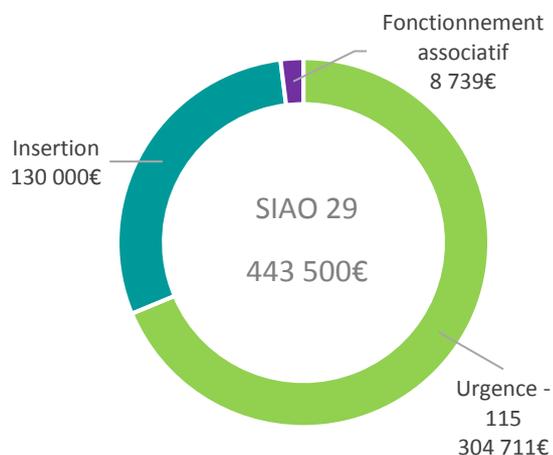
Locaux



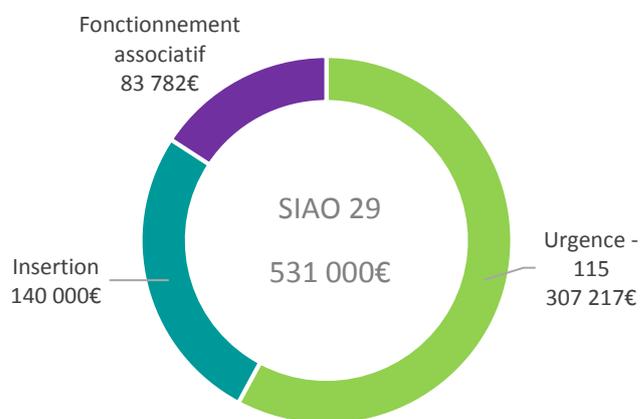
Le siège social du SIAO 29 se situe au 30, rue de la providence – 29000 Quimper.

Budget

SUBVENTION 2018



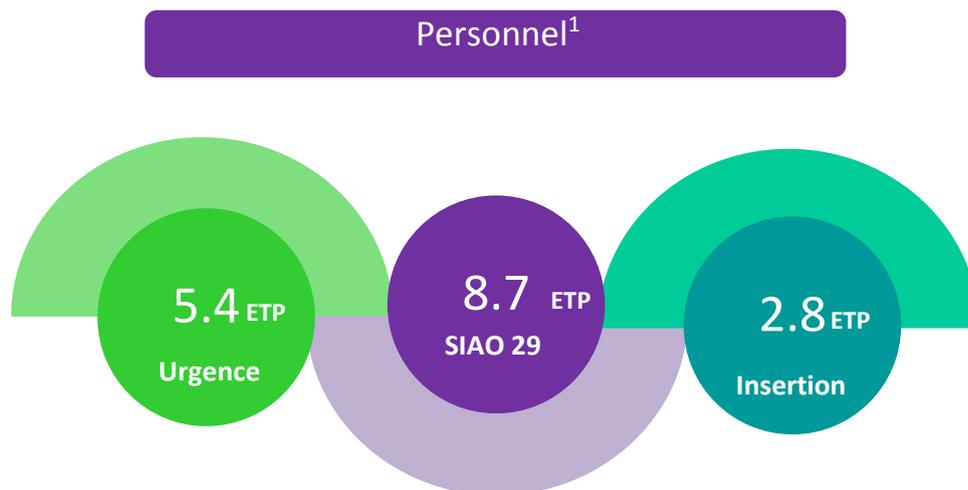
SUBVENTION 2019



La subvention accordée par l'Etat en 2019 a connu une augmentation de 87 500€ par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique par la mise en place d'une réorganisation importante de l'association et comprend un mi-temps de direction.

Pour la première fois, l'Etat accorde également une subvention de 59 438€ au SIAO 29 dans le cadre de la gestion des nuitées d'hôtel. Jusqu'à présent, cette gestion était confiée à l'AGEHB, dans le cadre de la réorganisation, cette mission sera confiée au SIAO 29.

Le montant de cotisation annuel est fixé à 100€. Il s'agit du même montant depuis la création de l'association.



Depuis 2017, les salariés des deux volets sont mis à disposition au SIAO 29 via des avenants à leurs contrats de travail.

En 2019, l'augmentation de la subvention a permis la création de temps complémentaires :

- Le temps de chargé de mission a été augmenté de 0.22 ETP pour passer à 0.8 ETP
- Création d'un 0.5 ETP de direction

¹ Cf. Annexe 1 : Organigramme

3

Les missions

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'urgence et l'insertion.

Ces 2 niveaux ont pour missions² de :

Recenser l'ensemble de l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ou de logement adapté

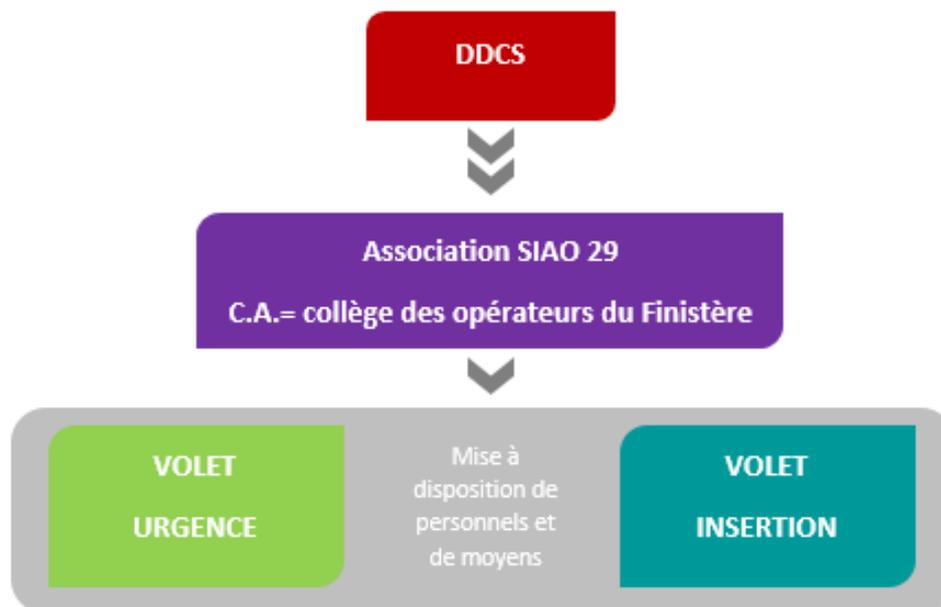
Traiter avec équité l'ensemble des demandes : assurer l'orientation des personnes après une évaluation et en fonction de leur situation de détresse

Favoriser la fluidité et l'accès au logement des personnes

Assurer la coordination du dispositif de veille sociale

Participer à l'observation sociale

² Missions inscrites dans le CASF, article L345-2-4

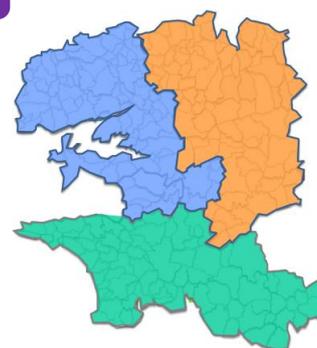


- L'association SIAO 29 regroupe les volets Urgence-115 et Insertion pour une vision d'ensemble de l'hébergement d'urgence et d'insertion.
- Le Conseil d'Administration se trouve être l'interlocuteur de la DDCS sur ces questions.
- En décembre 2015, une nouvelle circulaire est venue préciser l'organisation des SIAO. Celle-ci indique que le porteur du SIAO dans chaque département doit être une personne morale unique. Cela implique également que la subvention accordée au SIAO doit être versée à cette même personne morale. Or jusqu'en 2016, dans le Finistère les subventions étaient versées à l'AGEHB et à la Fondation Massé-Trévidy qui assuraient la gestion opérationnelle des volets urgence et insertion pour le compte du SIAO 29. Les membres du conseil d'administration ont donc travaillé à une nouvelle organisation pour que le financement du SIAO puisse répondre à ces nouveaux impératifs juridiques dès 2017. Cela s'est concrétisé par la mise en place de groupements de fait. Deux types de groupements de fait ont été réalisés, à la fois entre le SIAO 29 et ses adhérents ainsi qu'entre le SIAO 29, l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy pour mises à disposition de personnels et de moyens. Ainsi, l'ensemble des salariés travaillant sur les volets urgence-115 et insertion sont dorénavant mis à disposition du SIAO 29.

Champ géographique d'intervention

Le SIAO 29 est organisé sur une base départementale déclinée en 3 territoires :

- Le Pays de Brest
- Le Pays de Cornouaille
- Le territoire de Morlaix-COB 29



L'objectif de ce découpage territorial³ est de promouvoir un accompagnement de proximité et d'entretenir les spécificités et partenariats déjà existants ainsi que de pouvoir en créer de nouveaux dans cette même logique.

Concernant le Pays de Brest, le volet Insertion n'est intervenu au démarrage, que sur le territoire de Brest Métropole (8 communes) et non sur la totalité du Pays. En 2013, le SIAO a intégré les dispositifs de la Communauté de Communes du Pays des Abers pour élargir ensuite à l'ensemble du Pays de Brest depuis janvier 2019.

Certains territoires sont limitrophes à d'autres départements ce qui nécessite et justifie des contacts et des interventions, avec des structures du même champ d'activité qui ne se situent pas dans le Finistère. Il s'agit là d'une richesse et d'une complémentarité territoriale qui se doivent d'être intégrées dans le mode et les conditions de fonctionnement des volets urgence et Insertion.

Les lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés⁴. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

Pour demander un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115, numéro départemental.

Pour demander un hébergement d'insertion ou un logement adapté, les personnes doivent s'adresser au lieu d'accueil identifié sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale.

³ Cf. annexe 2

⁴ Cf. annexe 3

Il revient à ces lieux d'évaluation :

- d'assurer localement un accueil physique et téléphonique,
- de réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,
- de transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales

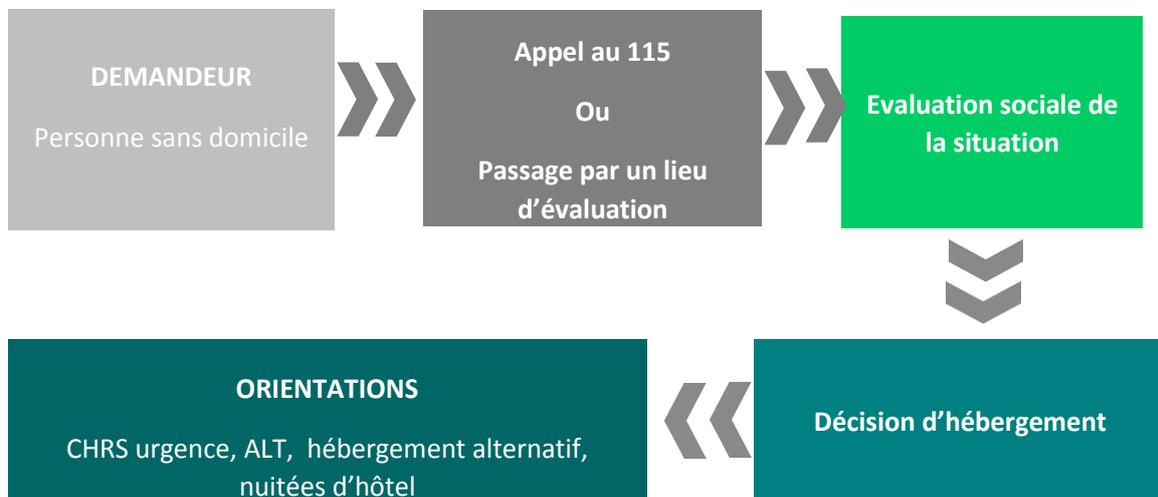
Chaque demande d'hébergement doit se faire à l'aide de la fiche départementale de demande d'hébergement d'insertion⁵. Cette étape qui intervient en amont des commissions, demande de réelles compétences afin de pouvoir obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

A noter : les différents opérateurs qui sont lieux d'évaluation mettent à disposition, pour cette mission, du personnel et des locaux sans moyen supplémentaire.

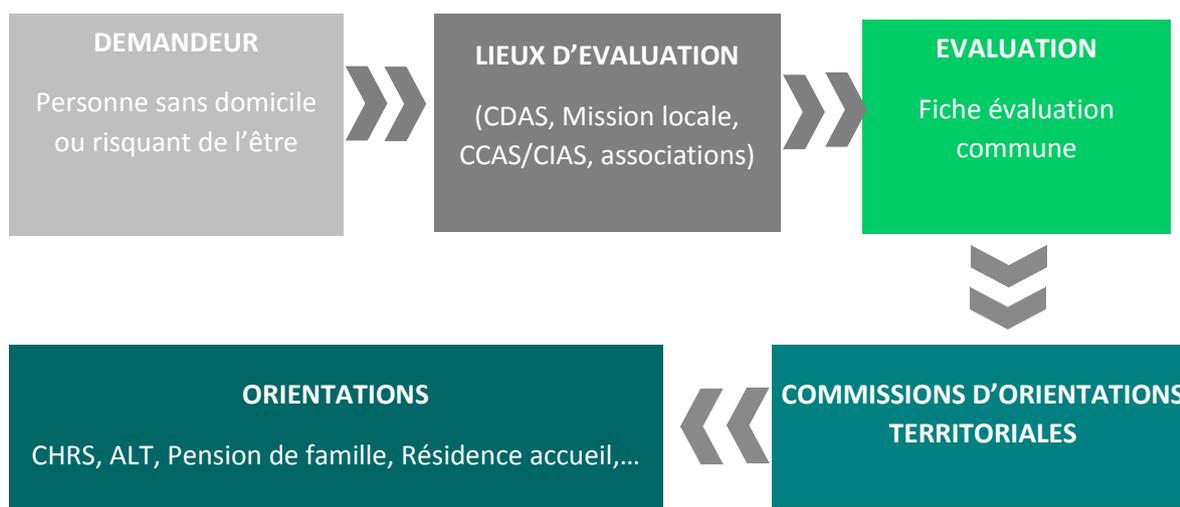
⁵ Cf. annexe 5

Le processus de la demande

Demande d'hébergement d'urgence



Demande d'hébergement d'insertion



Les commissions d'orientation territoriale insertion

Par délégation du SIAO 29, les commissions d'orientation territoriale ont pour mission d'étudier les demandes d'hébergement/logement et de prendre les décisions d'orientation qui seront proposées aux demandeurs. Elles peuvent aussi émettre des préconisations vers des dispositifs d'hébergement ou de logement autres que ceux dont elles ont la charge.

Sur les trois territoires cités précédemment, les commissions se déroulent à raison d'une tous les 15 jours.

Exception faite pour le Pays de Brest, qui en raison du nombre de demande et d'antériorité de fonctionnement, dispose de plusieurs commissions. Ainsi, pour le territoire de Brest Métropole, il existe une commission CHRS qui a lieu tous les 15 jours et une commission ALT / Pension de famille qui a lieu une fois par mois. Sur le reste du Pays de Brest, il existe une commission réunissant les différents dispositifs du territoire qui a lieu toutes les 6 semaines.

Selon les territoires, les lieux des commissions varient afin de respecter un équilibre territorial. Sur le Pays de Brest, les commissions se déroulent à l'hôtel de communauté de Brest Métropole ou à Landernau pour la commission hors Brest.

Composition

Les commissions d'orientation territoriale sont composées :

- D'un Président de commission désigné par ses membres
- De chaque opérateur du territoire dont les hébergement/logements sont intégrés aux commissions
- D'un représentant des Missions Locales
- D'un représentant du Conseil Départemental (suivant les territoires)
- D'un représentant des bailleurs (suivant les territoires)
- D'un représentant du SIAO 29 (du volet insertion à toutes les commissions et pour le volet urgence, possibilité d'y participer en tant que de besoin).

Chaque opérateur a désigné un titulaire et deux suppléants.

A noter : Sur Brest, le volet Insertion s'appuie sur l'organisation déjà existante de la CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement). Lors de ces commissions, sont également présents la coordinatrice du volet urgence, le responsable du service habitat de Brest métropole et un conseiller logement du Conseil Départemental, ce qui favorise les liens urgence>insertion>logement.

Fonctionnement (cf. schéma page 15)

- Un ménage qui a besoin d'une solution d'hébergement temporaire doit se rendre dans un lieu d'évaluation identifié par le SIAO. Le ménage sera reçu pour un entretien d'évaluation guidé par la fiche départementale pour un hébergement d'insertion.
- La fiche évaluation est par la suite transmise au SIAO (volet insertion), qui centralise les demandes qui seront étudiées lors des commissions d'orientations territoriales. Celles-ci sont enregistrées sur un logiciel commun à l'urgence et à l'insertion (SI SIAO⁶) qui permet le suivi des ménages.
- Les demandes sont présentées durant les commissions.
- Suivant les éléments en possession, les ménages sont orientés sur les dispositifs intégrés au SIAO. Il peut également y avoir une réorientation vers un dispositif hors SIAO ou vers un autre territoire. Les situations peuvent également être ajournées ou refusées.

Pendant les commissions, une décision d'orientation est prise pour chaque situation. Cette orientation ne vaut pas pour une admission, la structure d'accueil ayant la possibilité de refuser un ménage en motivant sa décision.

De même, un ménage ayant reçu une orientation ne répondant pas à ses attentes peut faire appel de la décision. Suivant la demande, un nouveau passage en commission peut alors être instruit.

- A la suite de la commission, un courrier est transmis au ménage précisant la décision de la commission (refus, orientation sur liste d'attente, orientation sur une place disponible, réorientation).

Une copie du courrier est également transmise à la structure d'accueil ainsi qu'à l'instructeur de la demande.

Parallèlement à ce fonctionnement, les opérateurs doivent remonter au SIAO un document permettant de recenser les places disponibles et d'indiquer les admissions et sorties d'hébergement⁷.

⁶ Logiciel validé par la CNIL

⁷ Cf. annexe 6

BREST

31 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

18 places ALT Urgence ou semi-urgence

7 places DHT

10 places urgence autres dispositifs

55 places alternatives aux nuitées d'hôtel

LESNEVEN

2 logements ALT

20 places pension de famille

137 places CHRS

54 logements ALT

60 places pension de famille

18 places résidence accueil

PAYS DE BREST

6 mesures AGIR

14 IML (financement FSL)

PLOUIGNEAU

18 places résidence accueil

MORLAIX4 places CHRS Urgence
2 places alternatives aux nuitées d'hôtel**LANDERNEAU**

7 logements ALT

LANDIVISIAU

2 logements ALT

GUILERS

2 logements ALT

RELECQ KERHUON

2 logements ALT

8 ALT Emmaüs

PLOUGASTEL

3 logements ALT

DAOULAS

3 logements ALT

QUIMPER21 places CHRS Urgence
(+ 5 de stabilisation)

6 places ALT Urgence

2 places DHU en hiver

15 places d'hébergement alternatif à l'hôtel

DOUARNENEZ

2 logements ALT

CARHAIX1 place ALT Urgence (FIT)
2 places alternatives aux nuitées d'hôtel
2 places « accueil routard » (hiver)8 mesures AGIR
6 logements ALT**AUDIERNE**

2 logements ALT

BRIEC

4 logements ALT

QUIMPER

70 places CHRS

27 logements ALT

60 places pension de famille

82 logements de promotion familiale

18 places résidence accueil

5 logements résidence sociale

PENMARC'H

2 logements ALT

CONCARNEAU

10 places CHRS Urgence

3 places (2 logements) ALT urgence (FVVC)

7 logements ALT

42 places pension de famille

5 mesures IML

TREGUNC

4 logements ALT

QUIMPERLE

3 places (1 logement) ALT urgence (FVVC)

3 logements ALT

QUIMPERLE COMMUNAUTE

8 mesures AGIR

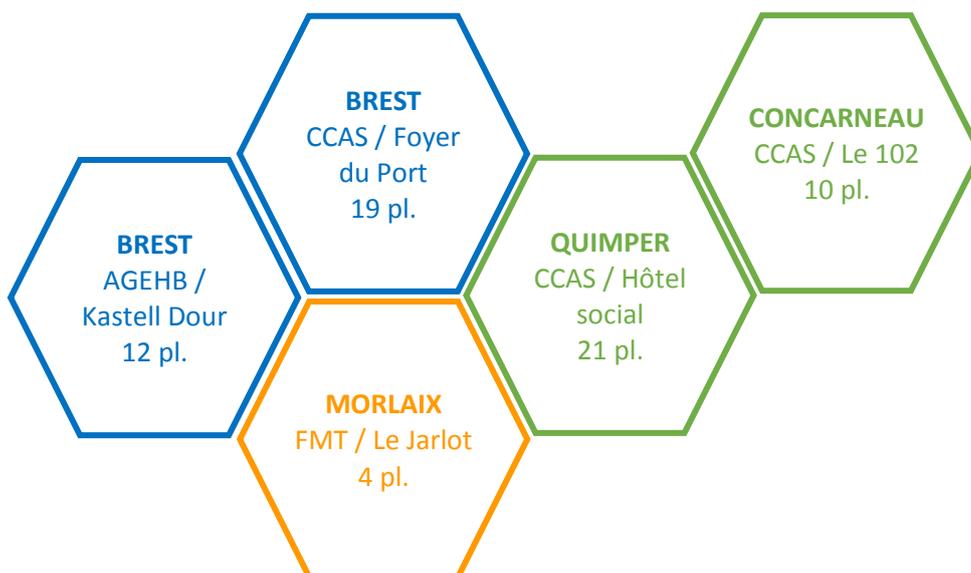
● 1 logement ALT

Volet Urgence

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

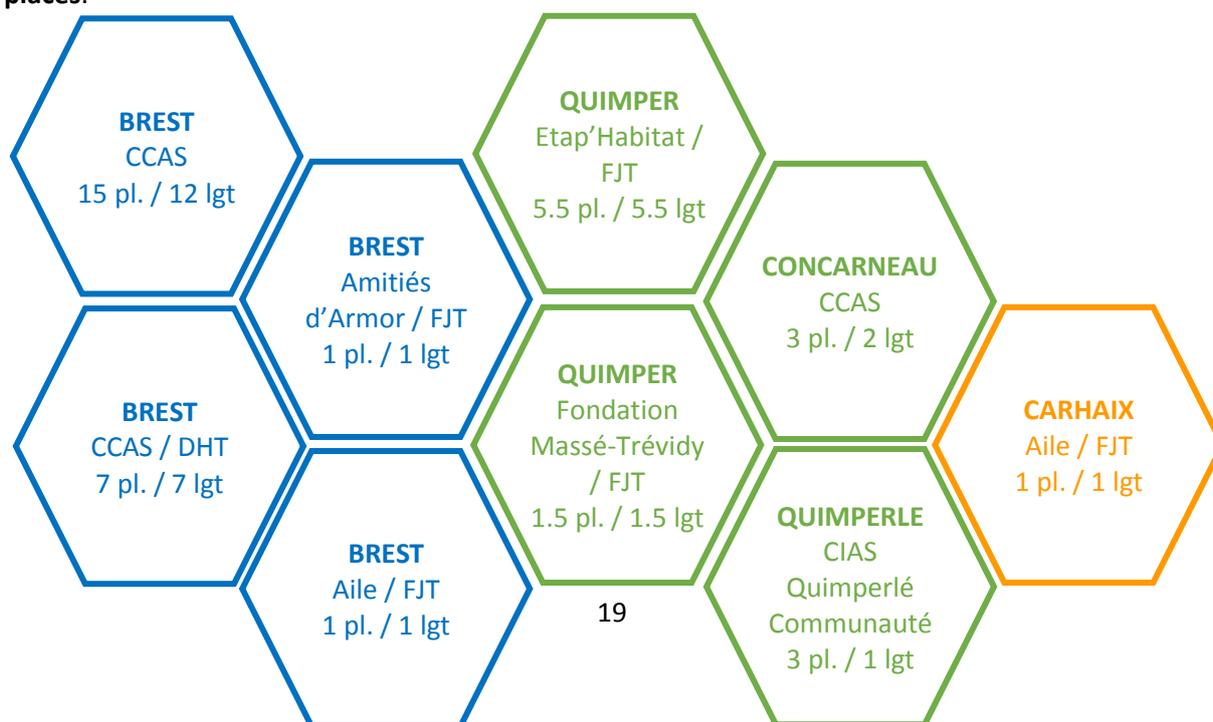
○ CHRS Urgence

Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **66 places**.



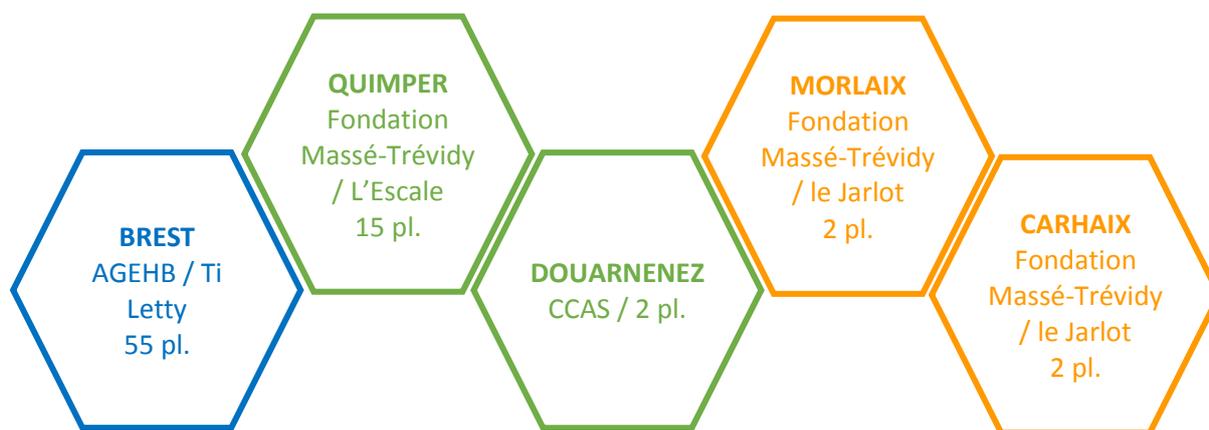
○ ALT Urgence

Il y a 9 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 4 à Brest, 2 à Quimper, 1 à Quimperlé, 1 à Concarneau et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **38 places**.



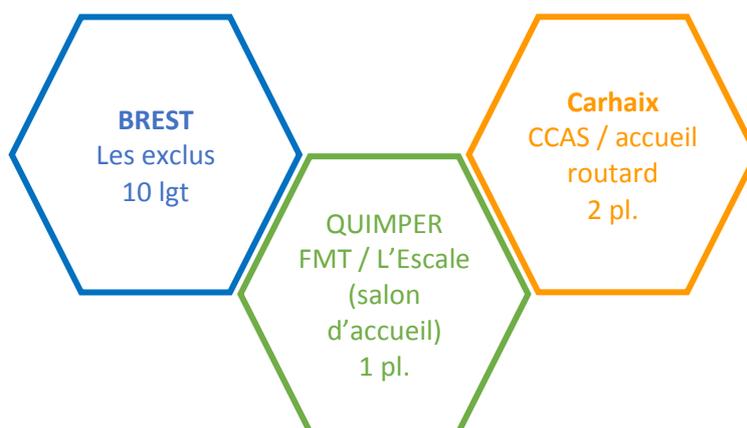
○ Dispositifs Alternatifs aux nuitées d'hôtel

Il y a 3 Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 1 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Douarnenez, 1 à Morlaix et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **76 places**.



○ Autres dispositifs

En complément, 3 autres dispositifs avec des financements différents existent sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 1 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **13 places**.



Par ailleurs, d'autres places, qui ne sont pas financées par l'Etat au titre de l'hébergement peuvent être sollicitées sur le département, hors SIAO 29. Parmi elles, les hébergements en communautés Emmaüs ou les places du dispositif DECLIC que peut solliciter la Mission Locale de Brest pour l'hébergement de jeunes en centre AFPA afin de leur permettre de mettre en œuvre une démarche d'insertion.

○ Places hiver

A cela se sont ajoutées en décembre 2018, 15 places supplémentaires à Ti Letty pour l'hiver et 15 places mobilisables par le CCAS de Brest en cas de températures basses et de saturation des dispositifs, sur avis de la DDCS. Ces places sont venues compléter les 10 places mobilisables en cas de vigilance orange ou rouge et de saturation des dispositifs sur déclenchement du Préfet (5 à Brest et 5 à Quimper).

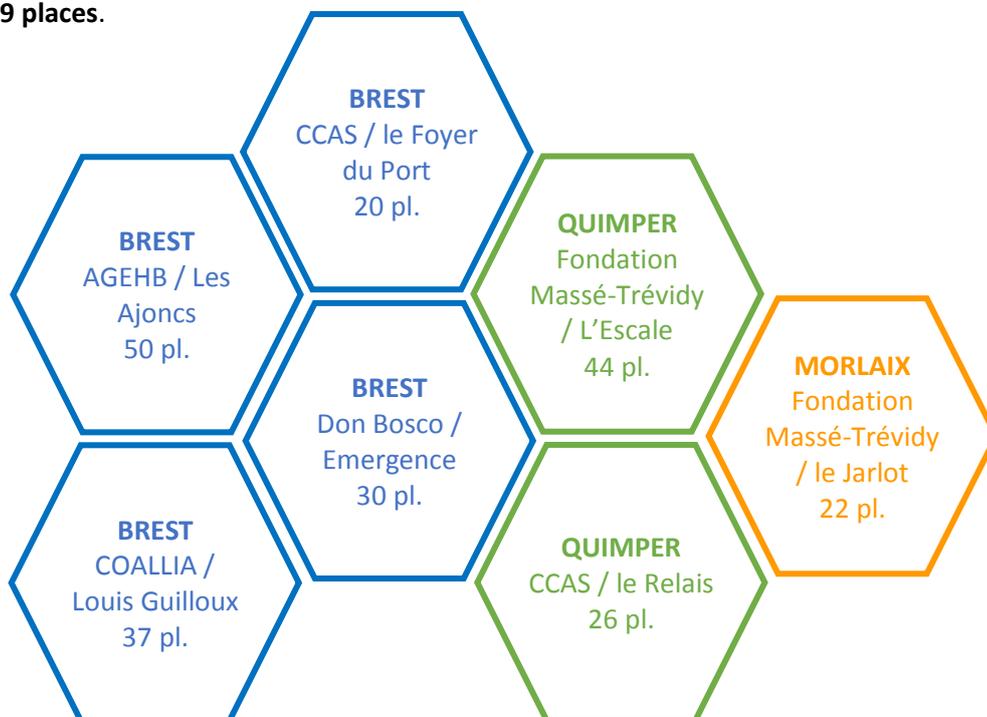
Volet Insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, et pension de famille. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriales.

○ CHRS Insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.



○ ALT Insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, de nouveaux opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions. Ces ajouts portent le nombre d'opérateurs à 30 et le nombre de logements ALT à **181** pour **300 places**.

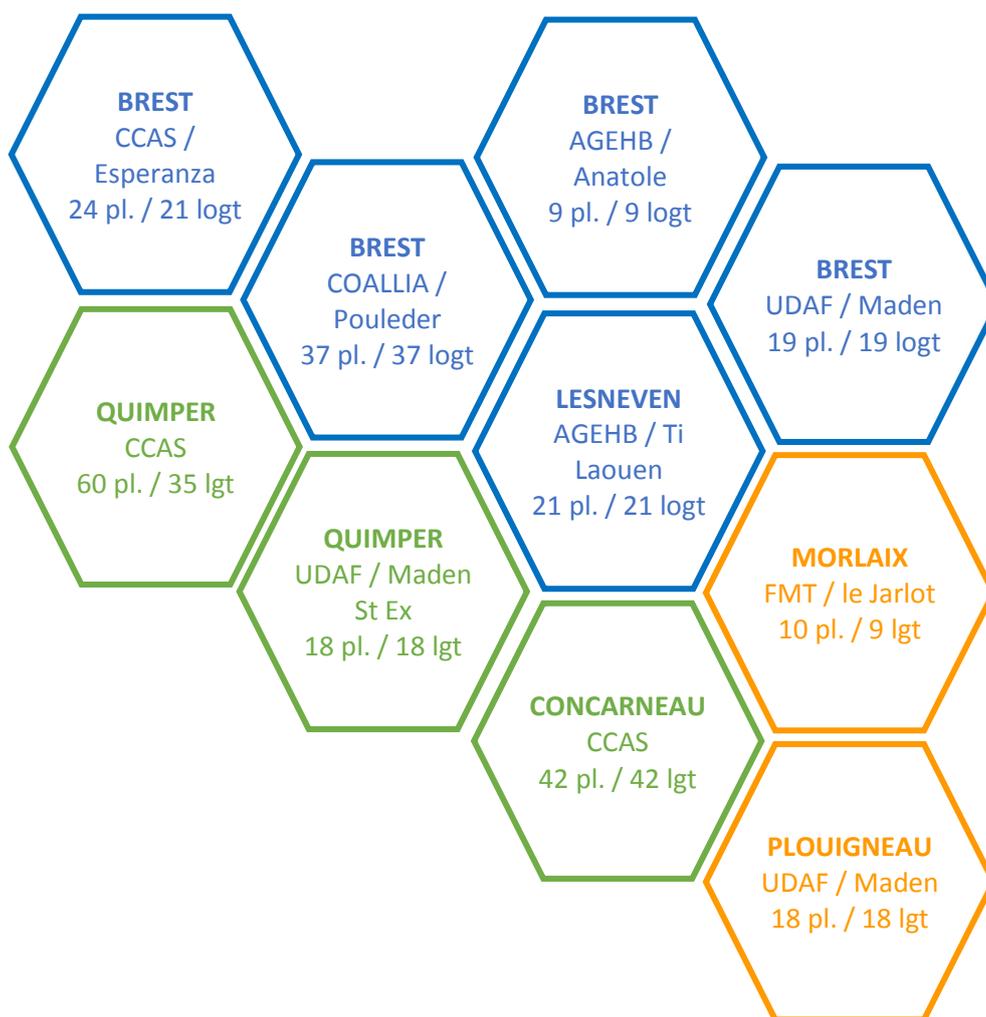


○ Pension de famille / Résidence Accueil

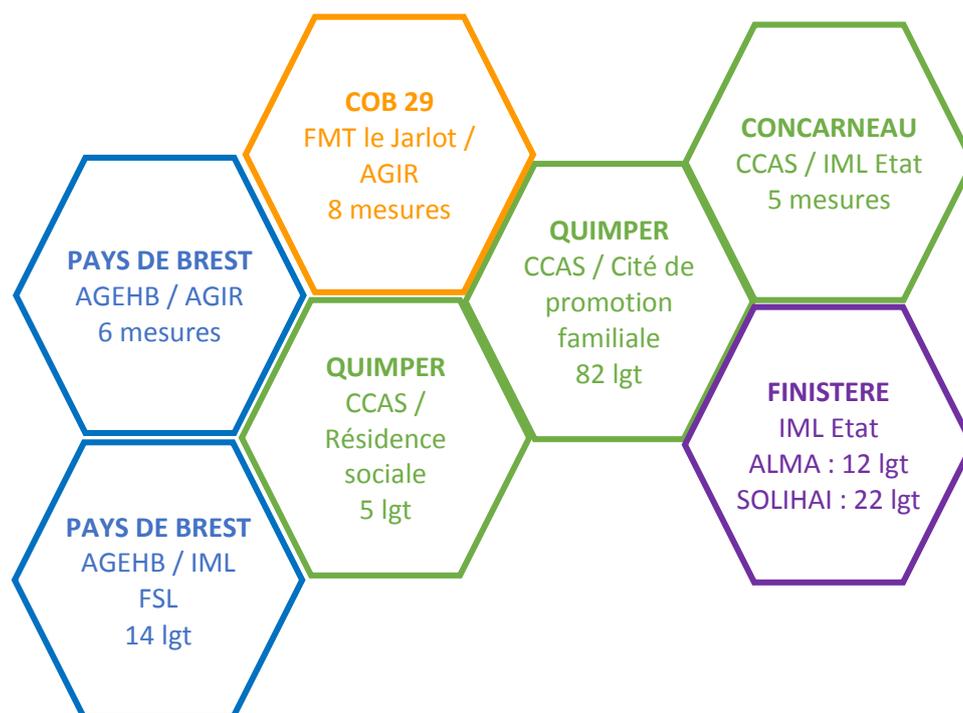
Il y a 7 pensions de famille en Finistère, les 7 sont intégrés au SIAO. La dernière pension de famille a intégré le SIAO avec la création de la commission du Pays de Brest en janvier 2019.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Elle est gérée par l'UDAF et comporte 19 places. Une seconde résidence accueil a été ouverte à Quimper en 2015, puis une troisième à Plouigneau en 2017.

Ces 9 structures regroupent **229 logements** pour **258 places**.



○ Autres dispositifs



- La mise en place du SIAO a bouleversé les pratiques, le CCAS de Quimper a voulu poursuivre les changements en intégrant aux commissions, une partie des logements dont il a la gestion dès 2012.
- Le travail du SIAO a permis de mettre en avant un besoin d'accompagnement de type CHRS sur le territoire de Carhaix. Ainsi en 2013 se sont mises en place des mesures d'accompagnement renforcé. Gérées par la Fondation Massé-Trévidy, ces mesures permettent un accompagnement global du ménage sans dépendre d'une structure collective. Il est à noter qu'avec cet accompagnement, le SIAO ne propose pas d'hébergement.
En 2018, l'Etat a permis le développement de ce dispositif avec 3 mesures supplémentaires sur le COB 29 ainsi que 6 nouvelles mesures sur le Pays de Brest.
- En début d'année 2019, s'est mis en place la commission Pays de Brest hors Brest Métropole. Afin de faciliter les fonctionnements et de mutualiser les réponses, le Conseil Départemental a intégré à la commission (à titre expérimental) 14 logements IML financés au titre du FSL et normalement hors champ de compétences SIAO.

En 2019, le volet Insertion dispose pour tous dispositifs confondus, d'un ensemble de **1000 places d'hébergement/logement**.

Eléments marquants

○ Mouvement de grève au 115

Le SIAO 29 et en première ligne le 115, rencontre depuis plusieurs années des désaccords avec l'Etat dans la gestion des demandes d'hébergement d'urgence des personnes d'origine étrangère. Ces désaccords se sont cumulés avec des difficultés dans les modalités de prise en charge. Plusieurs situations ont amené les écoutants 115 à se mettre en grève au mois de mai. L'accueil des personnes d'origine étrangère est un sujet toujours en discussion avec l'Etat.

○ Mise en place de la nouvelle commission sur le Pays de Brest (hors Brest Métropole)

Tout au long de l'année 2018, la DDCS et le SIAO ont travaillé à la mise en œuvre d'une nouvelle commission sur le Pays de Brest hors Brest Métropole. Cette nouvelle commission s'est mise en place en janvier 2019 et permet enfin de couvrir l'ensemble du département en intégrant les places d'hébergement/logement manquantes (ALT et pension de famille). Sur ce territoire existaient déjà des commissions de suivis mises en place par chaque communauté de communes disposant d'hébergement, nous avons donc travaillé avec l'ensemble des EPCI et des partenaires (AGEHB, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, mission locale) afin de trouver un fonctionnement de commission satisfaisant pour tous. Cette commission, comporte donc des évolutions par rapport au reste du département. Les bailleurs sociaux et le conseil départemental s'ajoutent à la liste des participants. S'ajoutent également d'autres dispositifs comme les mesures AGIR ou l'intégration à titre expérimental de 14 logements en intermédiation locative financés dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL). Cette commission se réunit toutes les 6 semaines.

○ Intermédiation locative Etat

Dans le cadre du nouveau plan quinquennal pour le logement d'abord, l'Etat développe des mesures d'intermédiation locative dans le parc privé. Ces nouveaux logements sont intégrés au SIAO, les publics « cibles » sont les sortants d'hébergement (pour favoriser la fluidité des dispositifs) ainsi que les ménages pouvant être orientés en ALT par défaut d'une solution logement. Un travail a déjà

été amorcé en 2018 avec l'AIVS ALMA sur le Pays de Brest et avec SOLIHA AIS pour le reste du département.

○ Participation aux commissions de médiation

Le SIAO 29 continue de participer aux commissions de médiation du département par l'intermédiaire du responsable du volet insertion. Selon l'organisation en vigueur, lorsqu'un ménage est reconnu prioritaire sur un hébergement, c'est le SIAO, après avoir été désigné par le Préfet, qui fera le courrier au ménage reconnu prioritaire et préviendra la structure désignée. Le nombre de recours qualifié prioritaire hébergement (DAHO) est de l'ordre d'une dizaine tous les ans.

Perspectives

○ Réorganisation du SIAO 29

Le directeur de la DDCS a demandé au Président du SIAO 29 de réorganiser l'association afin de renforcer son caractère unique et sa place sur le département. Le SIAO 29 doit évoluer, au-delà de la mission politique, l'association devra également gérer directement les missions techniques et ne plus dépendre de l'AGEHB et de la Fondation Massé-Trévidy. Le SIAO devra se doter d'un directeur pour cela. Cette nouvelle étape dans la vie de l'association va prendre du temps et nous souhaitons arriver à un fonctionnement satisfaisant pour tous.

○ Evolution du champ de compétence

Au-delà des dispositifs initiaux, le SIAO a vocation à élargir son champ de compétences/d'actions avec l'intégration de nouveaux dispositifs comme les résidences sociales ou l'intermédiation locative. Les SIAO confirment leur place dans le champ de l'hébergement mais également du logement accompagné. La loi ALUR⁸ du 23 mars 2014 le garantit en donnant une existence légale aux SIAO.

L'association a déjà amorcé cette évolution en incluant depuis 2012 une partie du parc logement du CCAS de Quimper au sein des commissions SIAO et la conforte en 2019 avec la mise en place de la commission du Pays de Brest hors Brest Métropole et la création d'une nouvelle commission sur le Pays de Cornouaille en 2020. La création de ces deux commissions permet de faire

⁸ Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

évoluer les organisations initiales et d'élargir le panel de solutions possibles pour les demandeurs grâce au développement de partenariats.

○ Observatoire

Si le développement du SIAO n'est possible qu'avec un travail partenarial fort, les demandes de données que nous recevons au SIAO montre l'intérêt de la mission observatoire. En effet, de plus en plus de partenaires (associations, EPCI) nous sollicitent afin de transmettre des données sur un territoire ou un public spécifique. Une meilleure connaissance des besoins permet de s'orienter vers des solutions ou de nouveaux outils plus adaptés. Le développement des mesures d'accompagnement AGIR en est le parfait exemple.

○ Nouveaux outils

Depuis plusieurs années maintenant, nous souhaitons mettre en place de nouveaux outils afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement du SIAO et des solutions d'hébergement/logement qui existent sur le département. Faute de temps à y consacrer, ces outils n'ont pu être développés cette année.

- Modification de la fiche de demande pour le volet insertion : questions reformulées ou plus précises et ajouts de nouvelles préconisations liées au développement des dispositifs.
- Un guide pratique sur le SIAO 29. Destiné aux professionnels réalisant les demandes d'hébergement, il permet de mieux comprendre le fonctionnement du SIAO et nos attentes concernant les évaluations. L'objectif étant in fine d'améliorer les orientations.
- Un répertoire des structures d'hébergement. Ce répertoire sera mis en ligne sur le site internet du SIAO 29 et permettra de mieux appréhender les différents dispositifs intégrés au SIAO.

○ Evolution logiciel SIAO

Un changement de logiciel a été effectué en fin d'année 2017 afin d'harmoniser les remontées de données nationales. Si SIAO est un logiciel développé par l'Etat mais cet outil ne répond pas encore à nos attentes. L'urgence et l'insertion fonctionnent sur des plateformes web différentes, il est également difficile d'avoir des données statistiques cohérentes. Le volet insertion quant à lui utilise toujours une seconde base de données propre au service afin de pouvoir préparer les commissions et répondre aux demandeurs.

Une nouvelle version est en développement pour 2020 et nous espérons qu'elle puisse apporter son lot d'améliorations.

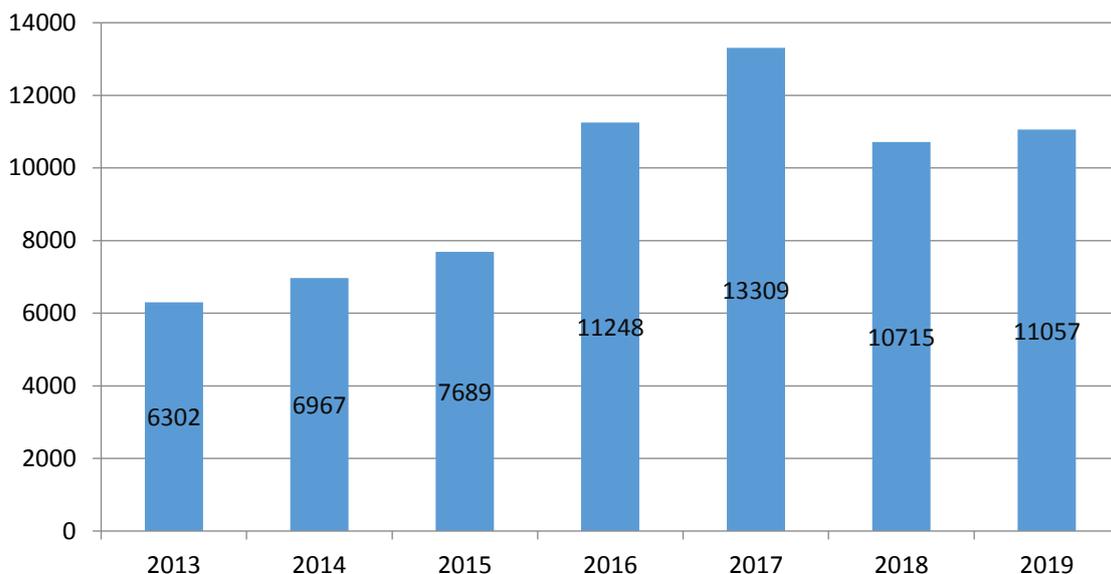


Rapport d'observatoire



Les demandes d'hébergement

Demandes traitées par le 115 et/ou les lieux d'hébergement

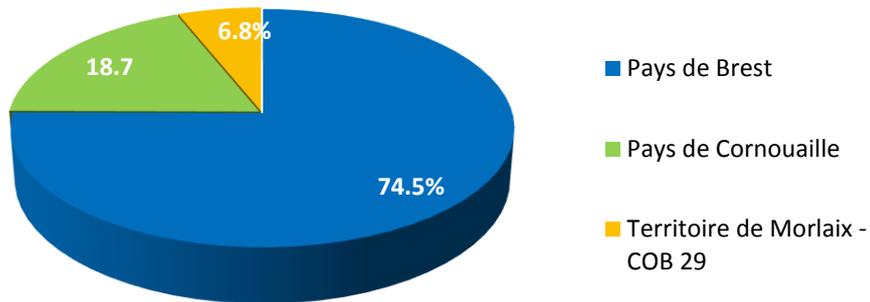


Comme le montre ce graphique, les demandes d'hébergement d'urgence ont augmentées de **120%** entre 2013 et 2017 et particulièrement entre 2015 et 2017, puis ont connu une légère diminution en 2018 avant de remonter en 2019. La baisse enregistrée en 2018 s'explique notamment par le fait que moins d'hébergements ont été accordés par l'Etat à l'hôtel.

En 2019, **2 384** personnes différentes et **1 591** ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence.

11 057 demandes d'hébergement d'urgence ont ainsi été traitées.

Répartition des demandes par territoires

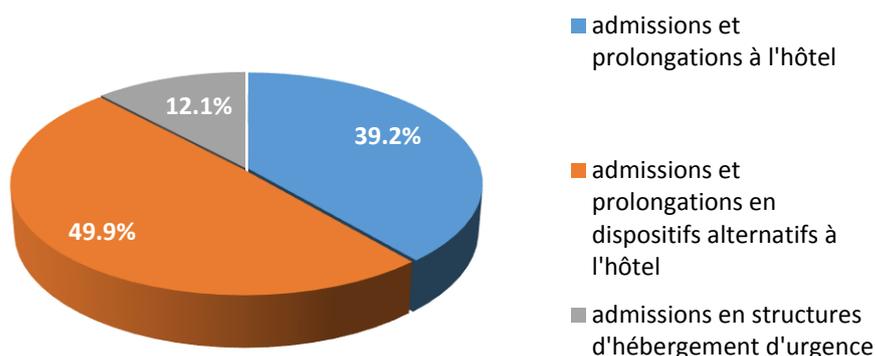


Le Pays de Brest concentre près des 3 quarts des demandes d'hébergement. Cela s'explique par le fait que Brest soit la métropole la plus peuplée du département avec une concentration des dispositifs d'accueil la plus importante sur le territoire.

Les réponses

En réponse aux 11 057 demandes reçues en 2019, 7 223 ont donné lieu à un hébergement (soit 65% contre 72% en 2018) et 3 834 n'ont pas abouties (soit 35%, contre 28% en 2018).

Répartition des réponses positives

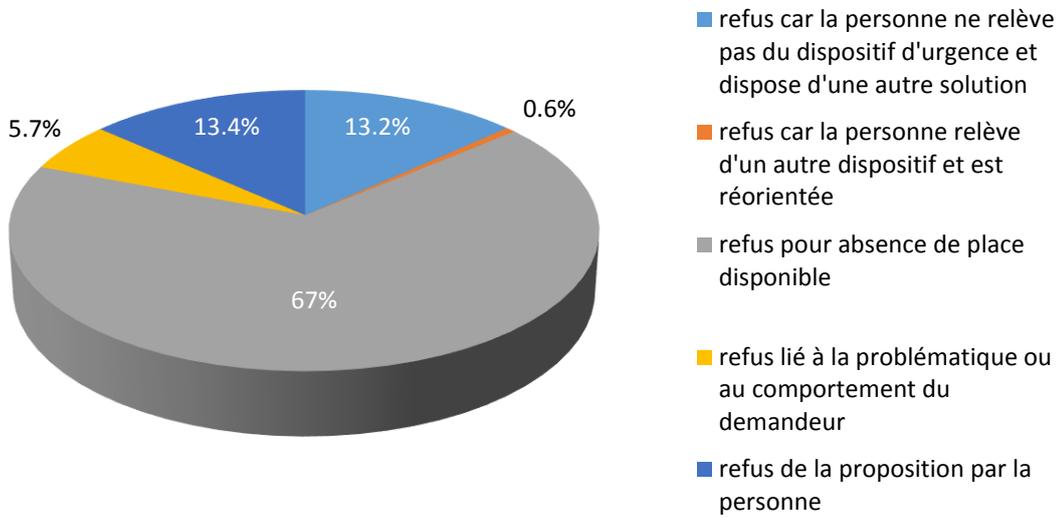


Parmi les 7 223 demandes ayant donné lieu à un hébergement, 39.2% ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel (40.1% en 2018), 49.9% en dispositifs alternatifs et 10.9% en dispositifs d'hébergement « classiques ».

L'hébergement à l'hôtel est sollicité lorsqu'il n'est pas possible d'orienter les personnes sur d'autres dispositifs, soit pour des raisons de statut administratif soit du fait de l'absence de place disponible en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ».

Souvent, l'hôtel constitue une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ». Leur nombre apparaît important car chaque prolongation (de quelques jours) est comptabilisée alors que les prises en charge en dispositifs d'hébergement « classiques » ne sont comptabilisées qu'une seule fois pour une durée de séjour plus longue, en application du principe de continuité. Les nuitées enregistrées sont donc malgré tout plus nombreuses en dispositifs d'hébergement « classiques » et alternatifs qu'à l'hôtel.

Répartition des réponses négatives

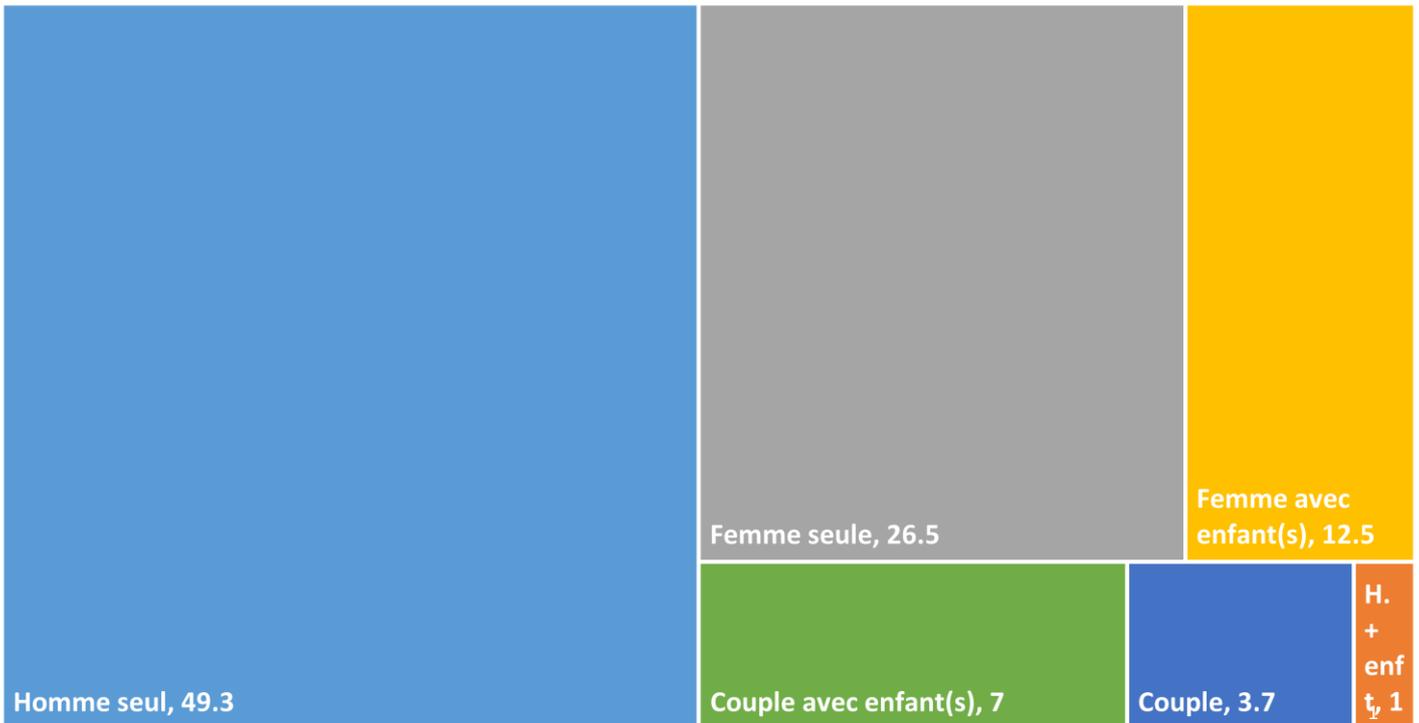


En 2019, on note une nouvelle augmentation de la part des demandes n'ayant pas abouti à un hébergement (35% contre 28% en 2018 contre 26% en 2017). Il n'a donc pas été possible de répondre positivement à un nombre croissant de demandes notamment pour des personnes migrantes (décisions DDCCS), des hommes seuls et des femmes seules (faute de moyens, l'accueil des familles et des femmes victimes de violences est priorisé).

67% de réponses ont été négatives pour absence de place disponible.

Typologie des demandeurs

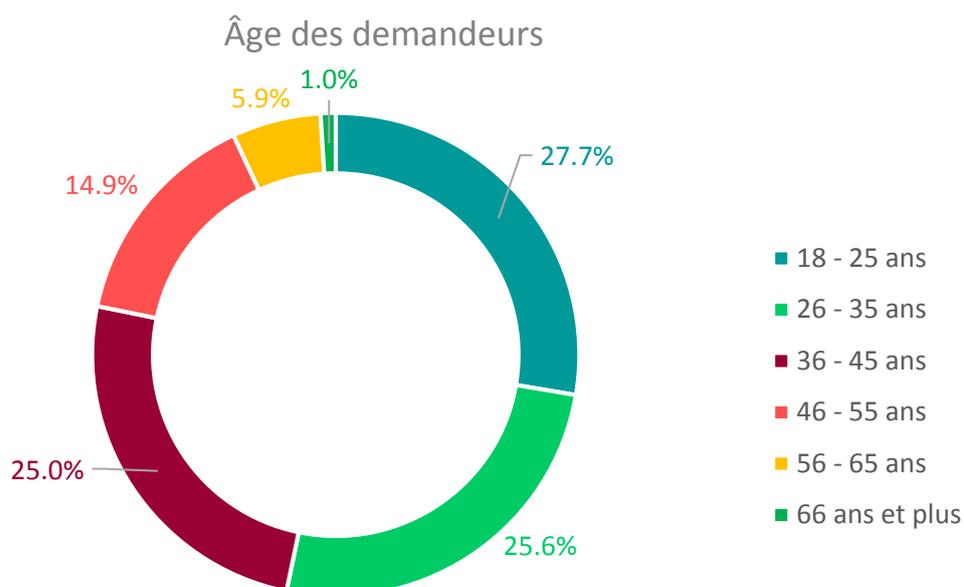
Situation familiale des demandeurs (en %)



En 2019, **1 591** ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence au 115 et/ou sur un lieu d'accueil-évaluation.

Les familles représentaient **20.5%** des ménages concernés.

Les hommes seuls représentent encore près de la moitié des demandeurs.



En 2019, **27.7%** des demandeurs adultes ayant communiqué leur âge étaient âgés de 18 à 25 ans (contre **28.9%** en 2018). Les jeunes représentent donc toujours une part prépondérante des demandeurs. Or, peu de dispositifs d'hébergement d'urgence y sont particulièrement destinés sur le département. L'absence de ressources et les ruptures familiales sont des éléments d'explication.

Ressources des demandeurs

Ressources	GF	%
Activité déclarée	75	10.3
Formation	14	1.9
Retraite	25	3.4
Assedic	68	9.3
Minimas sociaux	262	35.8
Autres	37	5
Sans ressources	250	34.2
Total	731	100

Pour **860** ménages demandeurs il n'a pas été possible de spécifier le type de ressources dont ils disposaient.

Parmi les ménages ayant indiqué leurs ressources en 2019, **34.2%** se déclaraient sans ressources, **10.3%** déclaraient percevoir un salaire, **35.8%** déclaraient percevoir les minimas sociaux.

Situation résidentielle des ménages avant la demande d'hébergement d'urgence

Situation	GF	%
Domicile parental	50	3.1
Domicile personnel ou conjugal	275	17,3
Etablissement de cure, post-cure	4	0,3
Foyers	11	0,7
Hébergement mobile ou de fortune	82	5.2
Hébergement par des tiers	162	10.2
Hôpital général	79	4.9
Hôpital psychiatrique	51	3.2
Hôtel payé par le ménage	56	3,5
Hôtel 115	100	6.3
Prison	8	0,5
Rue	320	20,1
Structure d'insertion	15	0,9
Structure d'urgence	112	7
Structure de stabilisation	13	0,8
Autres	73	4.6
NC	180	11,3
TOTAL	1591	100

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2019 :

20.1% déclaraient vivre à la rue,

11.3% des ménages n'ont pas communiqué leur situation résidentielle,

10.2% déclaraient être hébergés chez des tiers,

7% déclaraient être hébergés dans une structure d'hébergement d'urgence,

17.3% déclaraient vivre à leur domicile ou chez leur conjoint avant de se retrouver sans hébergement (ruptures, violences conjugales, expulsions...),

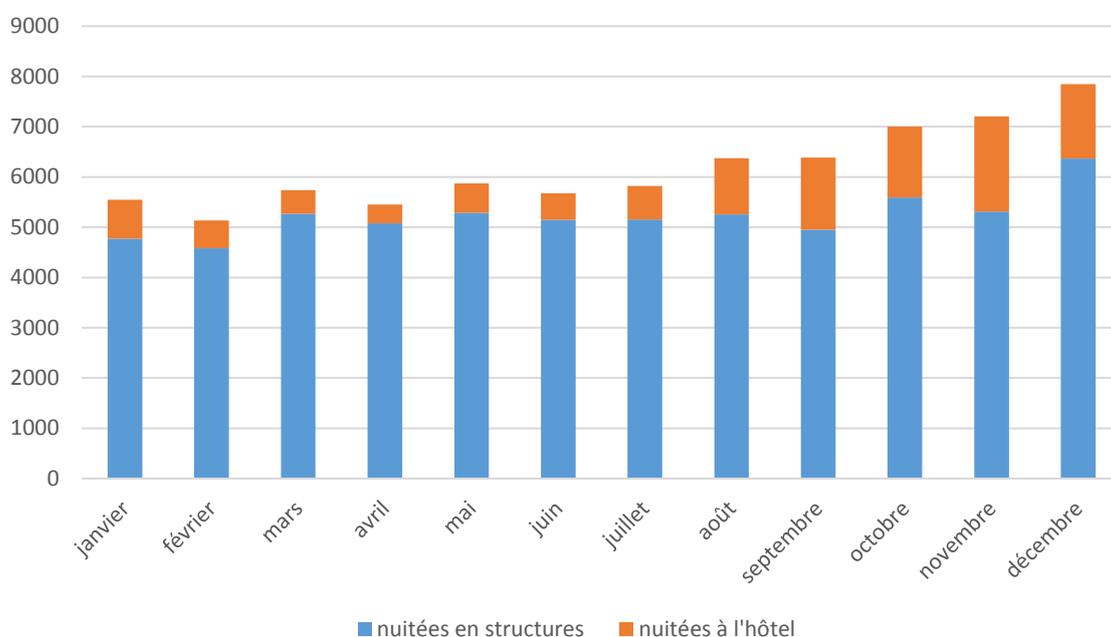
6.3% déclaraient être hébergés à l'hôtel par le 115,

3.5% déclaraient loger à l'hôtel par leurs propres moyens et

4.9% déclaraient sortir d'un hôpital.

Les hébergements

Répartition des nuitées sur le dispositif urgence de janvier à décembre 2019



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total	%
Nuitées en structures	4770	4583	5267	5075	5285	5150	5156	5253	4949	5592	5310	6364	62750	84.7%
Nuitées à l'hôtel	780	554	469	375	587	523	666	1120	1437	1412	1892	1484	11299	15.3%
Total	5550	5137	5732	5450	5872	5673	5822	6373	6386	7004	7202	7848	74049	100%

En 2019, **1 459** personnes différentes ont ainsi été hébergées en urgence sur le département, via les dispositifs SIAO, contre **1 252** en 2018, **1 690** en 2017, **1 742** en 2016, **1 580** en 2015, **1 683** en 2014 et **1 834** en 2013.

74 049 nuitées ont été enregistrées en hébergement d'urgence en 2019 contre **69 628** en 2018, **83 884** en 2017 et **75 188** en 2016.

Variation des nuitées enregistrées

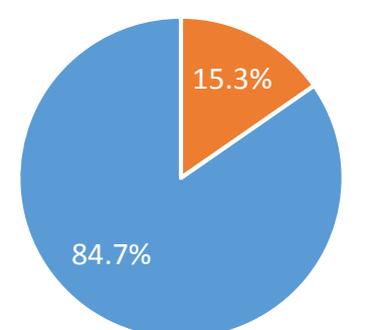
	Variation entre 2013 et 2014	Variation entre 2014 et 2015	Variation entre 2015 et 2016	Variation entre 2016 et 2017	Variation entre 2017 et 2018	Variation entre 2018 et 2019
Nuitées enregistrées en structures	+29%	+15%	+7%	+3.6%	+4,2%	+3.8%
Nuitées enregistrées à l'hôtel	+3,0%	-9%	+101%	+34.7%	-64,6%	+23.5%
Total	+23,0%	+10,0%	+22%	+11.6%	-17,0%	+6.35%

A travers le tableau ci-dessus, on peut constater que le nombre de nuitées octroyées chaque année n'a cessé d'augmenter entre 2012 et 2017, puis a diminué en 2018 avant de remonter en 2019.

Si le nombre de places avait augmenté en 2018, le nombre de nuitées octroyées à l'hôtel avait, lui, diminué considérablement. Cela s'expliquait par une évolution de l'utilisation de ce mode d'hébergement. En effet, celui-ci est depuis 2018 essentiellement utilisé pour l'hébergement des personnes en « situations complexes » et conditionné à un accord préalable de l'Etat.

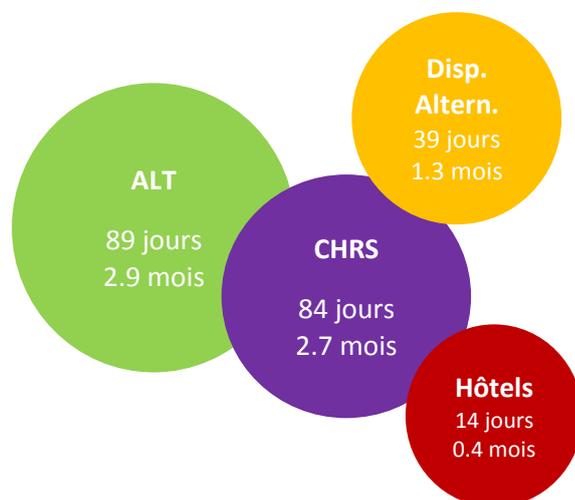
La légère hausse enregistrée en 2019 s'explique toutefois par une hausse des nuitées accordées au public de droit commun en attente qu'une place se libère en structure.

Nuitées



■ à l'hôtel ■ en structures

Durée moyenne de séjour par dispositifs



Répartition des nuitées par territoires et par dispositifs

	Structures		Hôtel	
	2018	2019	2018	2019
Pays de Brest	61,5%	63.9%	59,0%	61.7%
Pays de Cornouaille	34,4%	30.9%	28,5%	30.4%
Pays de Morlaix et Carhaix	4,1%	5.2%	12,5%	7.9%

Le Pays de Brest concentre une part importante des hébergements en structures (63.9% en 2019 contre 61.5% en 2018, 60.7% en 2017 et 59% en 2016), et à l'hôtel (61.7% en 2019 contre 59% en 2018, 78.7% en 2017 et 89% en 2016). Néanmoins, la part du Pays de Brest parmi les hébergements à l'hôtel a diminué fortement depuis 2017, tandis que celle du Pays de Cornouaille a augmenté, tout comme celle du Territoire Morlaix/Carhaix. Cela s'explique par le fait que les services de l'Etat aient décidé d'étendre sur tout le département les orientations hôtelières pour le public migrant.

Détail des nuitées enregistrées en structures d'hébergement

2019 (données mensuelles cumulées)	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situation
PAYS DE BREST	40110	1792	745	291	25	232	1293
Appartements d'urgence Ti Letty, Brest	18382	866	202	116	20	153	491
Foyer Les exclus, Brest	767	94	85	3	3	0	91
CHRS Kastell Dour, Brest	5663	245		79		68	147
CHRS du port (Urgence +Stabilisation), Brest	8098	285	285				285
ALT semi-Urgence, Brest	3894	154	107	34	2	4	147
DHT, Brest	2238	87	36	51			87
Dispositif hiver CCAS Brest	456	27	1	3	0	7	11
ALT FJT Kerheol, Brest	308	19	19				19
ALT FJT Michelet, Brest	304	15	10	5			15
PAYS DE CORNOUAILLE	19369	1019	568	219	12	79	878
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Quimper	4365	236	0	47	0	70	117
CHRS L'Hôtel Social, Quimper	8445	471	342	105	12	0	459
CHRS Concarneau	3293	172	172				172
ALT Concarneau	482	21		21			21
ALT CIAS Quimperlé	438	19				9	9
ALT et DHU FJT Trévidy, Quimper	475	17	14	3			17
ALT et DHU FJT Les peintres de Cornouaille Quimper	1871	83	40	43			83
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	3271	228	92	48	8	26	177
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Morlaix	1181	64	8	13	5	13	39
CHRS Le Jarlot, Morlaix	1386	96	63	29	2	1	98
ALT FJT du Poher, Carhaix	204	16	14	2			16
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Carhaix	474	43	0	4	0	12	16
Accueil Relais (places hiver), Carhaix	26	9	7		1		8
Totaux	62750	3039	140	558	45	337	2348
			50%	24%	2%	14%	100%

Détail des nuitées enregistrées à l'hôtel

2019 (données mensuelles cumulées)	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situations
PAYS DE BREST	6973	956	244	237	29	123	633
Nuitées d'hôtel AGEHB	6976	956	244	237	29	123	633
PAYS DE CORNOUAILLE	3434	415	65	98	1	76	240
Nuitées d'hôtel AGEHB	2610	311	46	57	1	56	160
Nuitées d'hôtel Fondation Massé-Trévidy, Quimper	666	83	0	39	0	20	59
Nuitées d'hôtel CCAS Quimper	158	21	19	2			21
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	889	129	58	26	2	12	98
Nuitées d'hôtel AGEHB	819	116	48	23	2	12	85
Nuitées d'hôtel Massé-Trévidy	70	13	10	3			13
Totaux	11296	1500	367	361	32	211	971
			38%	37%	3%	22%	100%

A partir de ces 2 tableaux, on constate que la proportion des familles est plus importante à l'hôtel qu'en structure. En effet, les familles représentent en moyenne **22%** des ménages hébergés à l'hôtel chaque mois contre **14%** des ménages hébergés en structures, car une partie des familles ne peut pas prétendre à une entrée en structure au vu de leur situation administrative (décision DDCCS). Ces familles peuvent uniquement être hébergées à l'hôtel.

Quant aux hommes seuls, qui représentent toujours la majorité des demandeurs, une grande partie de l'offre d'hébergement en structures leur est destinée. Cela explique qu'ils représentent **60%** des ménages hébergés en structures contre **38%** des ménages hébergés à l'hôtel. Cette différence s'explique également par le fait que les hébergements à l'hôtel soient octroyés en priorité aux femmes victimes de violences et aux familles.

Les conditions de sorties

Motifs de fin d'hébergement en structures

	2019	%
La personne décide de s'en aller par elle-même	137	25.5
Sortie vers un CHRS	43	8
Sortie vers un logement	86	16
Sortie vers un logement de transition ou IML	5	0.9
Retour au domicile conjugal ou familial	16	3
Hébergement amical ou familial	41	7.6
La personne a trouvé une autre solution	13	2.4
Fins de séjour, exclusions ou mises à pied	64	11.9
Hospitalisation	24	4.5
Sortie vers un hébergement de stabilisation	27	5
Sortie vers une autre structure d'hébergement d'urgence	36	6.7
Sortie vers un Centre maternel	3	0.6
Retour dans le pays d'origine	0	0
Incarcération	6	1.1
Sortie vers des lits halte soins santé	1	0.2
Autres	35	6.5
TOTAL	537	100

Les données présentées ci-dessus correspondent aux informations transmises par les structures d'hébergement au volet urgence-115 à chaque sortie. Ces données ne sont pas disponibles pour les hébergements à l'hôtel et en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

Sur le département, 78 commissions ont eu lieu cette année (comme en 2018), pour 1 112 demandes (966 en 2018) soit 1 750 personnes concernées.

En 2019, il y a eu 78 commissions volet insertion :

- 36 commissions sur le Pays de Brest
- 21 commissions sur le Pays de Cornouaille
- 21 commissions sur le territoire de Morlaix-COB 29

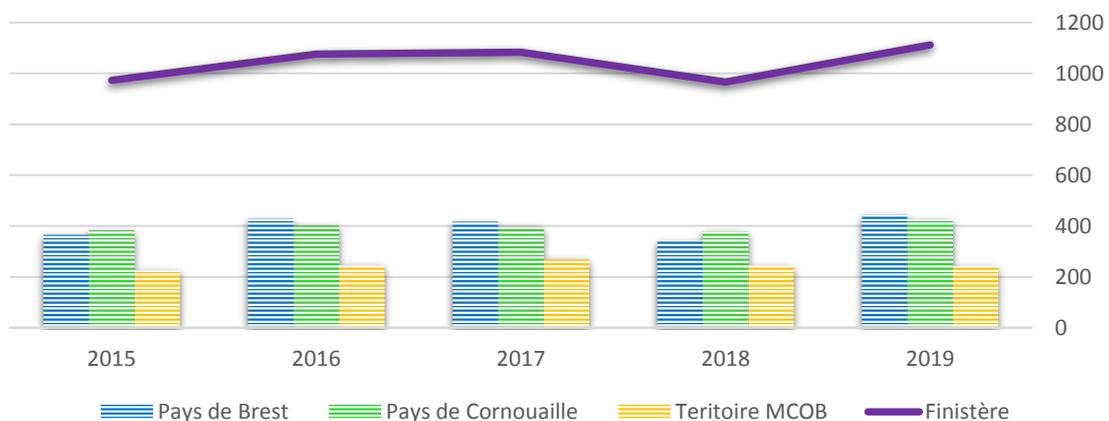
En 2019, 1 112 demandes ont été enregistrées :

- 444 demandes sur le Pays de Brest
- 426 demandes sur le Pays de Cornouaille
- 242 demandes sur le territoire de Morlaix-COB 29

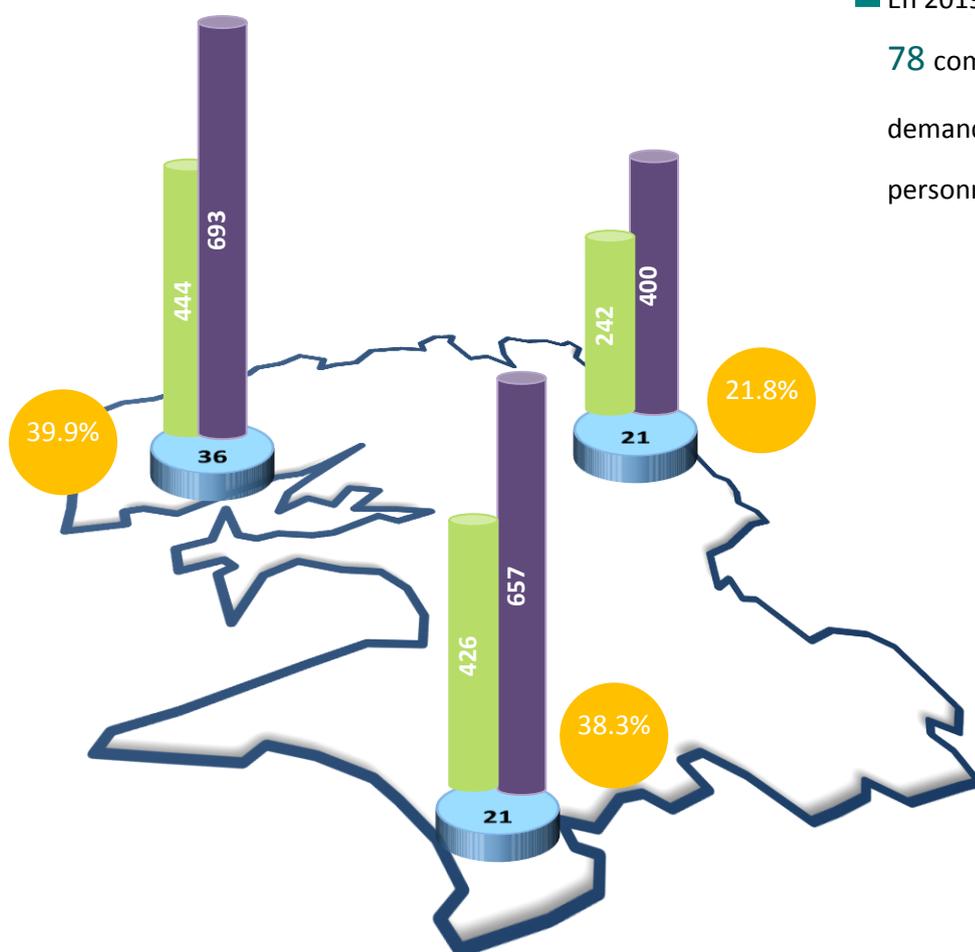
A NOTER : En 2019, l'ensemble des dispositifs ALT et pensions de familles sont intégrés au SIAO. Cela explique en partie l'augmentation du nombre de demandes sur le Pays de Brest.

	GF	Nb de personnes	Nb adultes	Nb enfants
BREST	350	538	374	164
Pays de Brest (hors BM)	72	125	74	51
Brest Métropole	22	30	24	6
CORNOUAILLE	426	657	454	203
MCOB	242	400	267	133
Total	1 112	1 750	1 193	557

Evolution des demandes depuis 2015



Les demandes



- Nombre de personnes
- Nombres de demandes
- Nombres de commissions
- Pourcentage de demande par territoire

En 2019, sur le Finistère, on compte **78** commissions pour **1 112** demandes traitées soit **1 750** personnes.

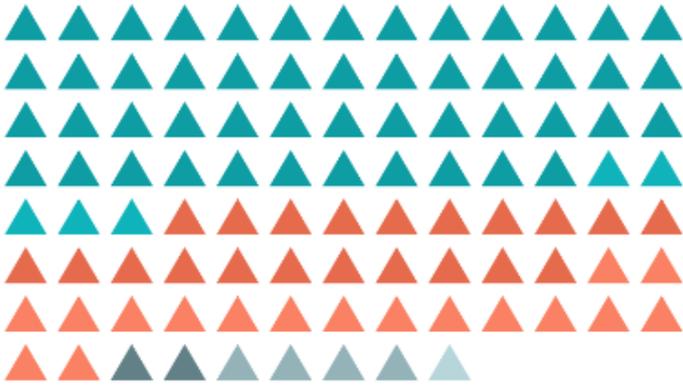
Le nombre de demandes est en hausse par rapport à l'année 2018 de **15.1%**.

Les demandes émanant de la ville de Brest représentent à elles seules plus de **26.8%** des demandes finistériennes.

34 demandes extérieures au département ont été traitées en 2019. Nombre similaire aux dernières années.

En 2018, le Pays de Brest avait connu une baisse significative de ses demandes (**-18%**) liée à un changement de lieu d'évaluation pour les sortants de détention. Avec la reprise des évaluations pour ce public et la mise en place de la commission Pays de Brest hors Brest Métropole, le nombre de demandes sur ce territoire a augmenté de **29.8%** en 1 an.

Typologie des demandeurs

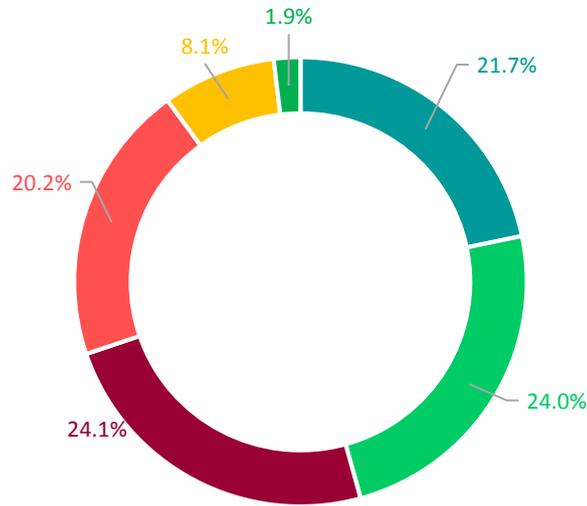


- Homme seul (49.73%) ■ Homme avec enfant(s) (5.31%)
- Femme seule (20.59%) ■ Femme avec enfant(s) (17.09%)
- Couple (2.34%) ■ Couple avec enfant(s) (4.32%)
- Groupe familial (0.63%)

Le nombre de personnes seules faisant une demande d’insertion est en augmentation et représente **70.3%** (**67.9%** en 2018) des demandes. Si le nombre d’hommes seuls baisse légèrement (**49.7%** en 2019 contre **50.5%** en 2018), le nombre de femmes seules sollicitant l’insertion augmente de **3.2** points (**20.6%** contre **17.4%** en 2018).

Comparativement à 2018, le nombre de femmes avec enfants a baissé de **2.6** points, celui des couples avec enfant(s) et des couples sans enfant a augmenté de **0.7** points chacun.

Age des demandeurs

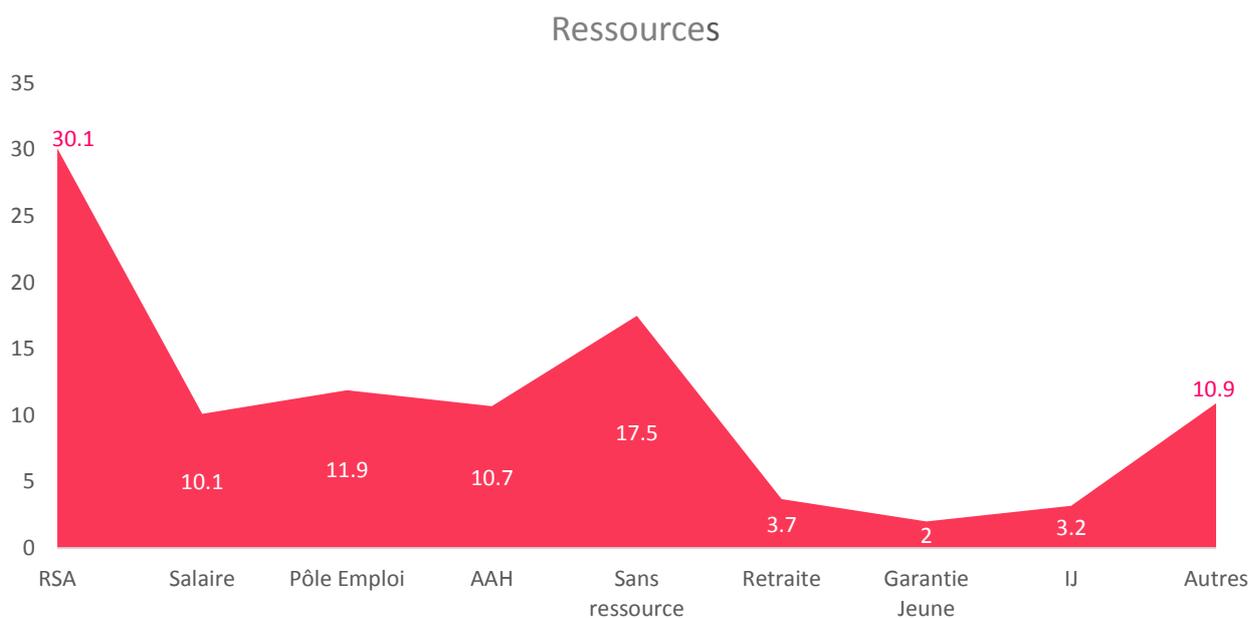


- 18 - 25 ans
- 26 - 35 ans
- 36 - 45 ans
- 46 - 55 ans
- 56 - 65 ans
- 66 ans et plus

Sur ce critère également la tendance connue en 2018 a évolué. Ainsi le nombre de moins de 25 ans est en augmentation de **2** points (passant de **19.7%** à **21.7%**). Le nombre de 26-35 ans a lui diminué

de **0.8** points passant à **24%**. Les tranches de 36-45 ans, 46-55 ans et 56-65 ans voient également leurs taux légèrement baisser de **0.6**, **0.4** et **0.3** points passant ainsi à **24.1%**, **20.2%** et **8.1%**.

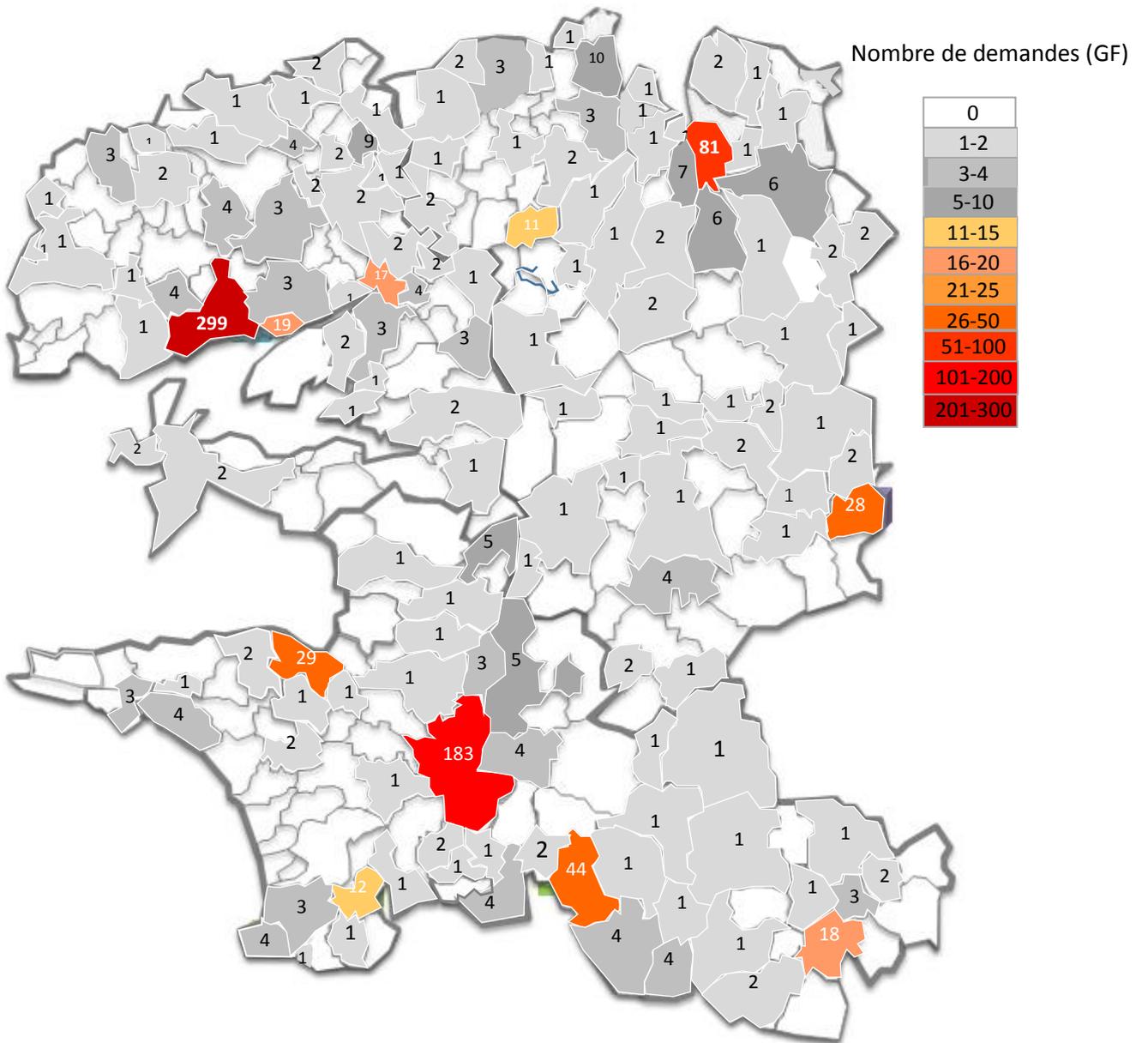
Concernant la répartition territoriale, les 18-25 ans sont les plus représentés sur le territoire Morlaix-COB avec **21.5%** des demandes. Viennent ensuite le Pays de Brest puis le Pays de Cornouaille avec **19.6%** et **14.5 %** des demandes.



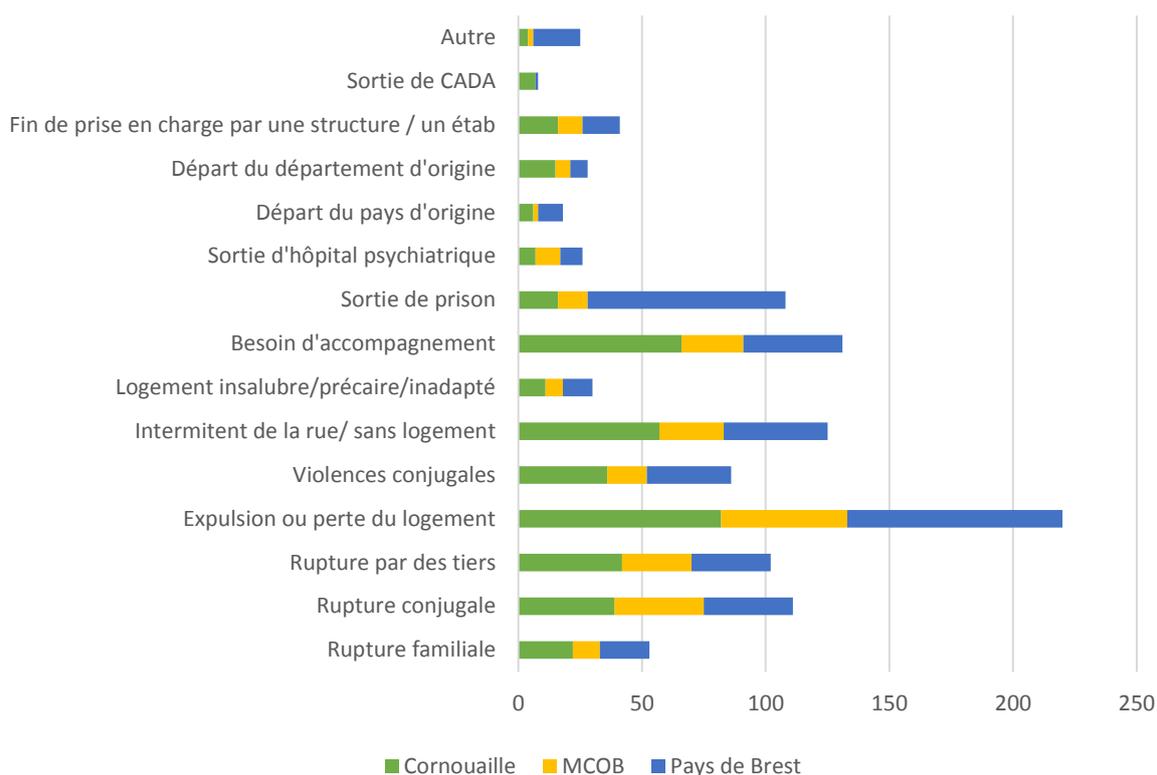
En 2019, Plus de **30%** (-2 points) des demandeurs perçoivent le RSA, **16.4%** (+1.1 points) sont sans ressources, **10.7%** ont l'AAH, **11.9%** perçoivent des prestations de pôle emploi et **10.1%** ont un salaire. Ces données sont sensiblement similaires aux années précédentes, nous notons toutefois, une baisse des demandeurs au RSA et une augmentation du nombre de demandeurs sans ressources. Cette dernière donnée est à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre de demandes de personnes de moins de 25 ans.

La proportion des personnes sans ressources est la plus importante sur le Pays de Brest avec **18.3%** des demandeurs ; celle des personnes ayant le RSA est la plus représentée sur le Pays de Cornouaille avec **32.4%**. C'est sur le territoire de Morlaix-COB où l'on retrouve le plus de personnes salariées avec **13.2%** des demandeurs.

Origine géographique des demandeurs



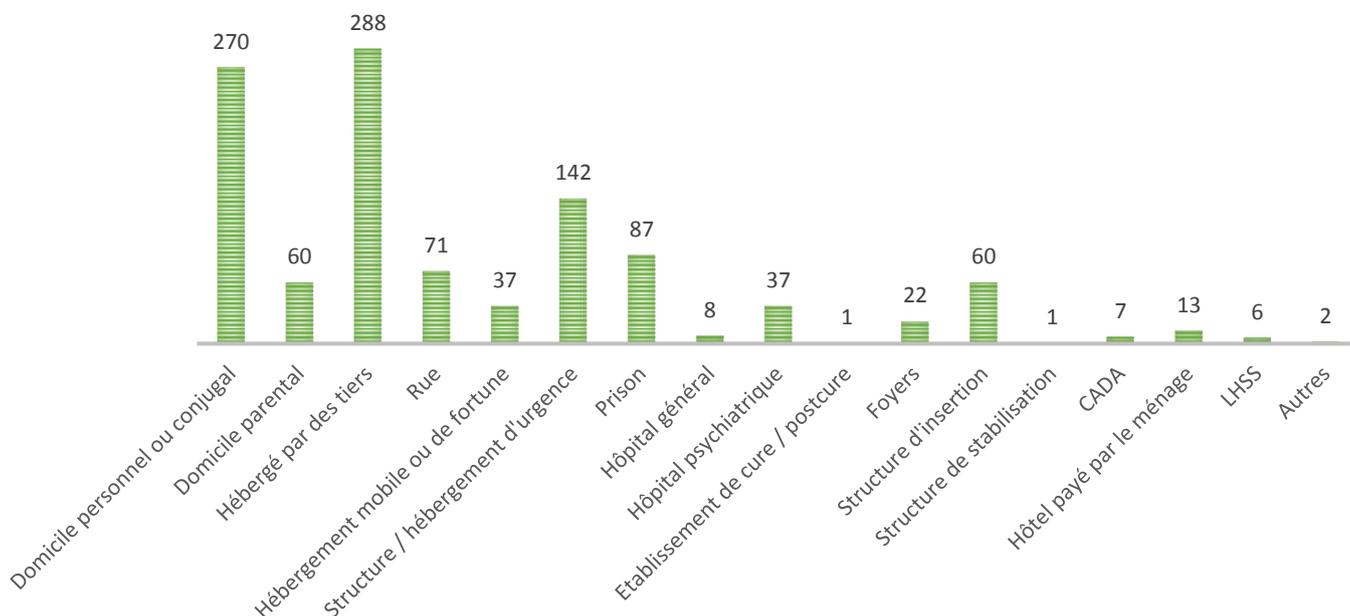
Motifs des demandes



En 2019, **23.9%** des demandes avaient pour motifs une rupture familiale, conjugale ou par des tiers. Ce taux atteint **31%** sur le territoire Morlaix-COB 29. Le second motif est l'expulsion ou la perte de logement avec **19.8%** des demandes soit une hausse de **3.7 points** sur un an (avec respectivement **21%** des demandes sur le territoire Morlaix-COB 29, **19.2%** sur le Pays de Cornouaille et **19.6%** sur le Pays de Brest). Le recours au SIAO pour sortie de détention a augmenté de **3.2 points (9.7%)** après avoir baissé de **5.9 points** en 2018. **74%** des demandes de sortants de détention se font sur Brest.

Le recours au volet insertion suite à des violences conjugales est statistiquement en baisse pour atteindre **7.7%** des demandes contre **8.3%** en 2018. Cependant, nous avons reçu **86** demandes en 2019 pour ce motif soit 6 demandes de plus qu'en 2018. Ces sollicitations sont plus importantes sur le Pays de Cornouaille avec **8.4%**.

Situations résidentielles



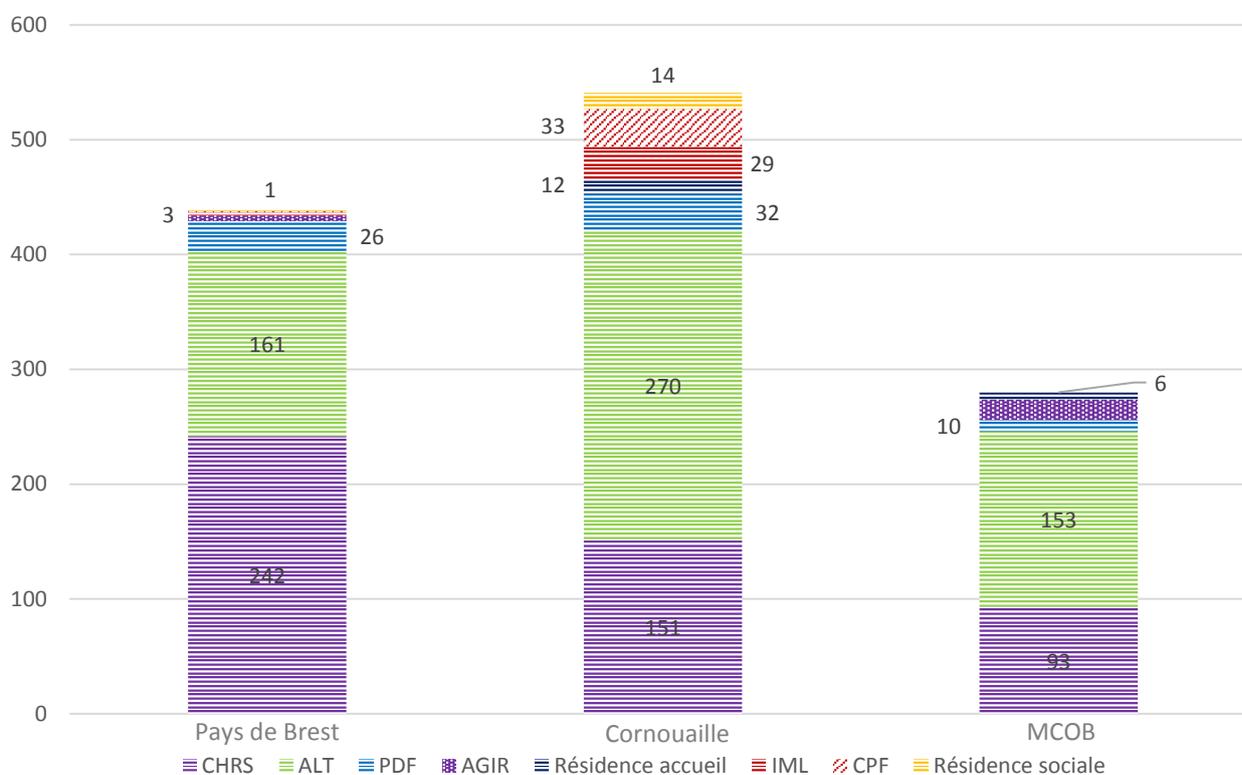
Près de **26%** des demandeurs sont hébergés par des tiers au moment de la demande SIAO. C'est **4** points de moins par rapport à 2018 ; **24.3%** des demandeurs sont au domicile personnel ou conjugal (+**4.3** points sur un an) ; **12.7%** (-**1.8** points) sont pris en charge sur un dispositif d'urgence. Ce taux atteint **14.3%** sur le Pays de Cornouaille.

6.4% (+**0.4** points) des demandeurs indiquent être sans aucune solution lors de la demande. Ce taux est de **9.9%** sur le Pays de Cornouaille, de **4%** sur le Pays de Brest et **2.6%** sur Morlaix-COB.

Sur le Pays de Brest, **15.3%** sont incarcérés au moment de la demande.

Les réponses

Préconisations

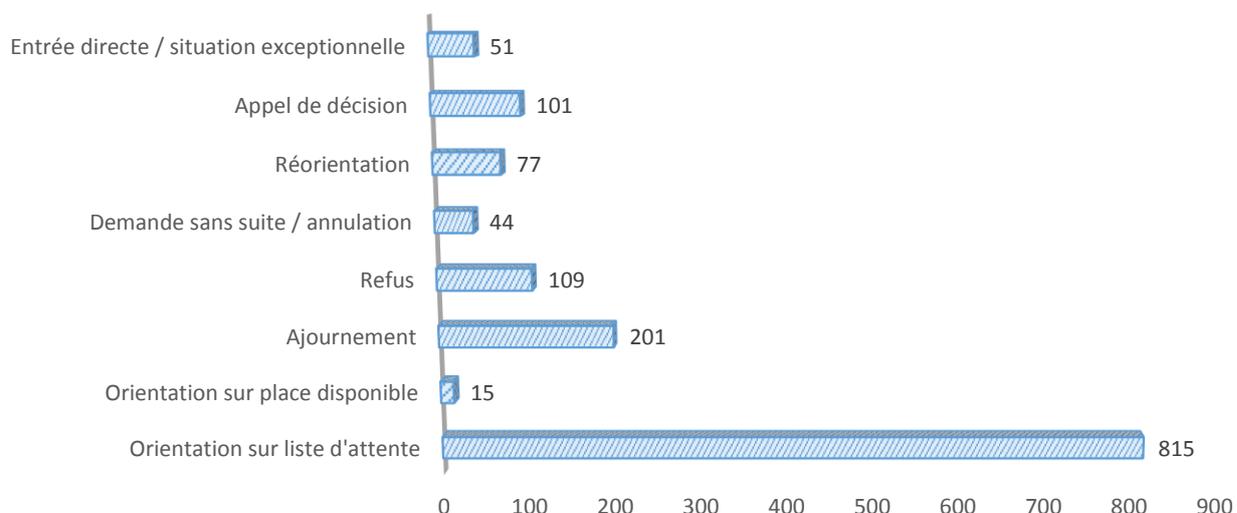


Les préconisations se font en direction des CHRS à **43.7%** (+5.2 points) ; des ALT à **51.7%** (+6.5 points) des PDF à **6.1%** (+1.3 points).

3.3% des fiches ne comportent pas de préconisations ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2018 (+ **0.5** points). Cela reste une amélioration par rapport à 2017 où **7%** des fiches étaient sans préconisation.

49.8% des préconisations CHRS proviennent du Pays de Brest ; **45.6 %** des préconisations ALT et **47.1%** des préconisations PDF proviennent de Cornouaille.

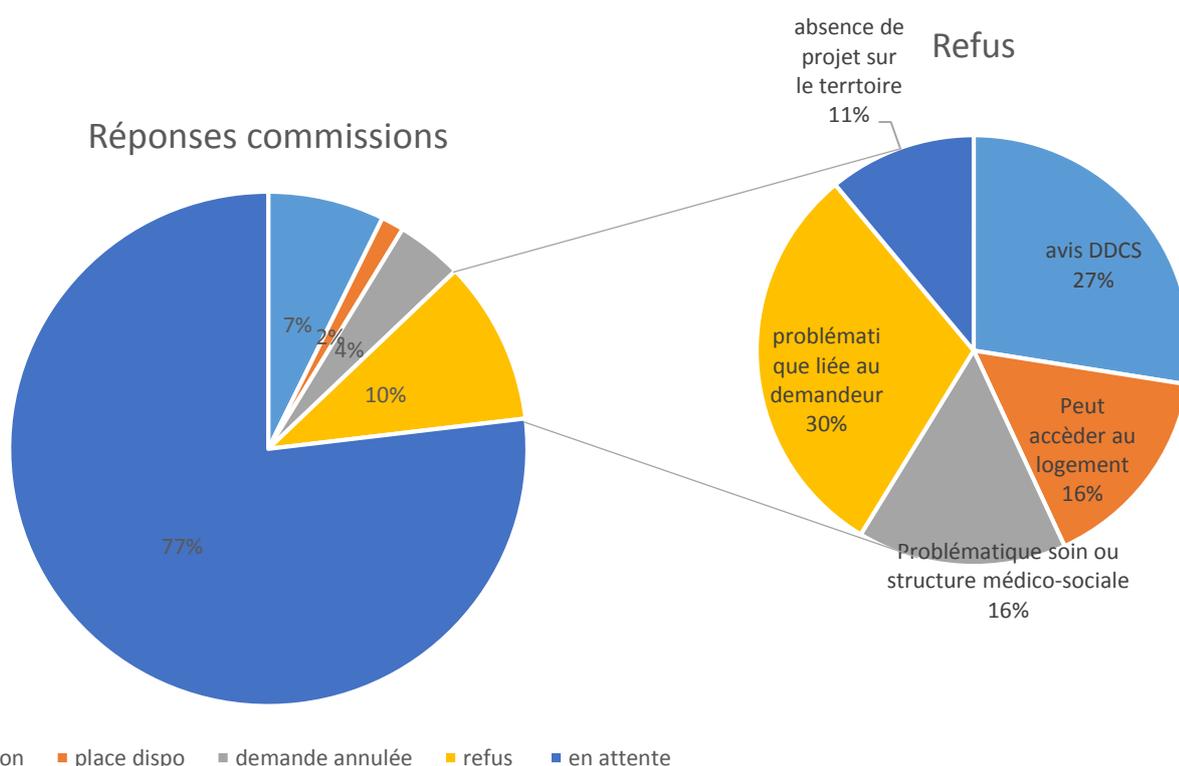
Activité des commissions



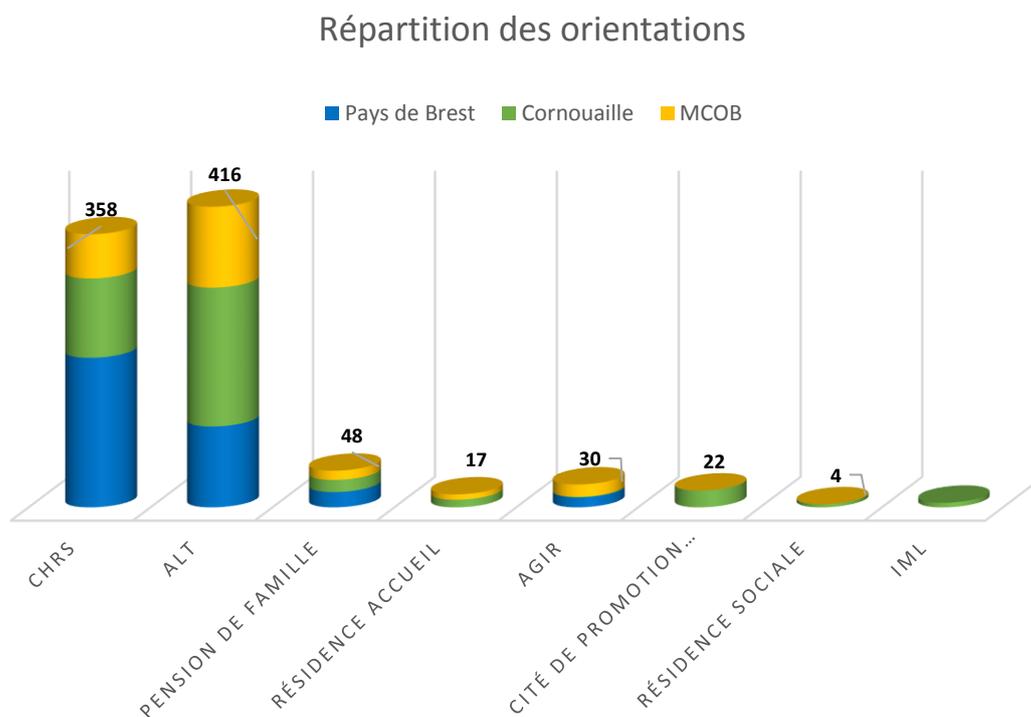
79.2% des demandes sont orientées vers un dispositif. Ce taux est identique à celui de 2018.

16.7% (-1.9 points) des demandes ne sont pas orientées, elles sont alors refusées (**9.8%**) ou réorientées (**6.9%**). **3.9%** des demandes sont annulées avant décision de la commission.

18.1% des demandes sont ajournées au moins une fois (**20%** en 2018). **9.1%** des demandeurs font appel de la décision de la commission. Ce taux est en baisse de **4.4** points par rapport à 2018 et 2017. Ce critère inclus les ménages faisant des demandes sur plusieurs territoires ou sollicitant le SIAO après avoir été radiés.



9.8% des demandes sont refusées dont 16% car le SIAO estime que la demande relève d'un logement autonome ; 27% suite à avis défavorable de la DDCS ; 16% relèvent du soin ou d'une structure médico-sociale. Pour 30% d'entre elles, les demandes sont refusées au motif d'une problématique liée aux demandeurs (problématiques pouvant être liées à précédent passage en hébergement, à de la violence/agressivité ou plus simplement à un refus d'accompagnement).



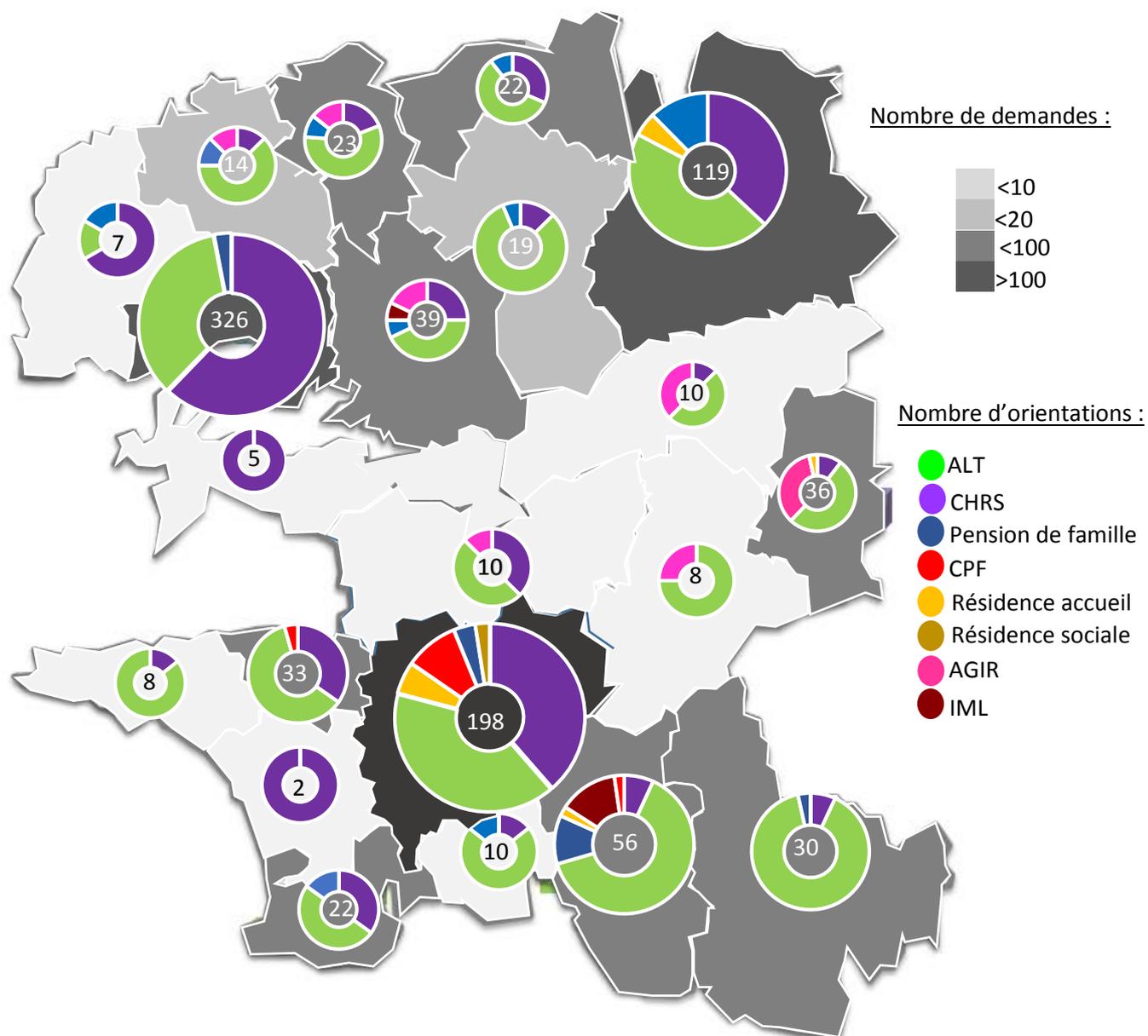
39.7% des orientations se font en direction des CHRS soit +1 points sur un an (54.7% en direction d'un CHRS Brestois, 29% d'un CHRS Quimpérois et 16.2% du CHRS Morlaisien).

46.2% (+0.4 points) des demandes sont orientées vers l'ALT (43.7% des orientations sont issues du Pays de Cornouaille).

5.3% vers les PDF (41.7% issues du Pays de Brest). A noter que 25% (12 ménages) des orientations se sont faites vers la PDF de Morlaix qui dispose de 10 places. En 2018, c'était 11 ménages pour 21.1% des orientations PDF.

3.3% des demandes sont orientées vers les accompagnements « AGIR » (dispositif présent sur le COB 29 et sur le Pays de Brest hors Brest Métropole). 1.9% des orientations se font en direction des résidences accueil.

Nombre de demandes et d'orientations par EPCI et par dispositif

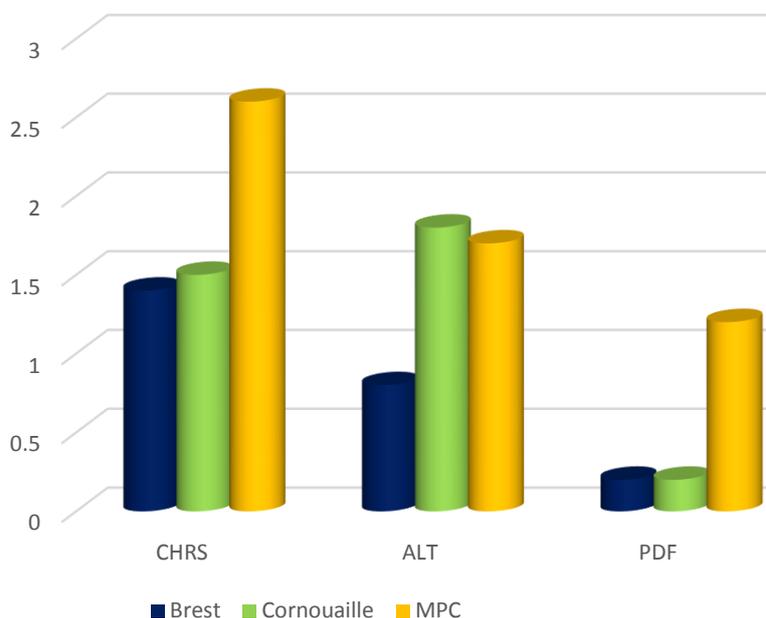


Cette carte met en évidence le nombre de demandes par EPCI et vers quels dispositifs ont été orientés les demandeurs.

Cet outil permet d'avoir une meilleure connaissance des besoins de chaque territoire.

Origine Géographique	2018	2019	Variation %
Pays de Cornouaille	325	359	10,5
Quimper Bretagne Occidentale	183	198	8,2
Quimperlé Communauté	31	30	-3,2
Concarneau Cornouaille Agglomération	52	56	7,7
Cap Sizun	8	8	0
Haut Pays Bigouden	2	2	0
Pays Bigouden Sud	12	22	83,3
Douarnenez Communauté	26	33	26,9
Pays Fouesnantais	11	10	-9,1
Morlaix-COB29	209	214	2,4
Mont d'Arrée communauté	4	10	150
Haute Cornouaille	13	8	-38,5
Poher Communauté	22	36	63,6
Haut Léon Communauté	13	22	69,2
Morlaix Communauté	124	119	-4
Pays de Landivisiau	33	19	-42,4
Pays de Brest	342	424	24
Brest Métropole	292	326	11,6
Lesneven Côte des Légendes	8	23	187,5
pays de Landerneau-Daoulas	12	39	225
Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime	5	5	0
Pays d'Iroise	4	7	75
Pays des Abers	7	14	100
Pleyben-Châteaulin-Porzay	14	10	-28,6

Part des orientations par rapport au nombre de place



Pour les CHRS on note **1.4** orientations pour une place existante sur le Pays de Brest, **1.5** pour le Pays de Cornouaille et **2.6** pour le territoire de Morlaix-COB 29.

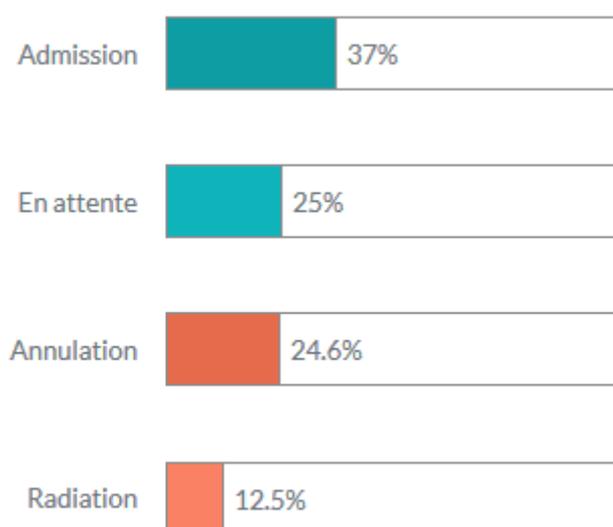
Pour l'ALT, sur le Pays de Brest, il y a eu **0.8** orientations pour un logement existant, **1.8** sur le Pays de Cornouaille et **1.7** orientations pour un logement sur le territoire de Morlaix-COB 29.

Pour les PDF, on note une disparité entre les territoires : sur le Pays de Cornouaille et le Pays de Brest, on note **0.2** demandes pour une place alors que pour Morlaix le ratio est de **1.4** demandes pour une place.

Ces données mettent en lumière les besoins de places par rapport à l'existant (ratio offre/demande).

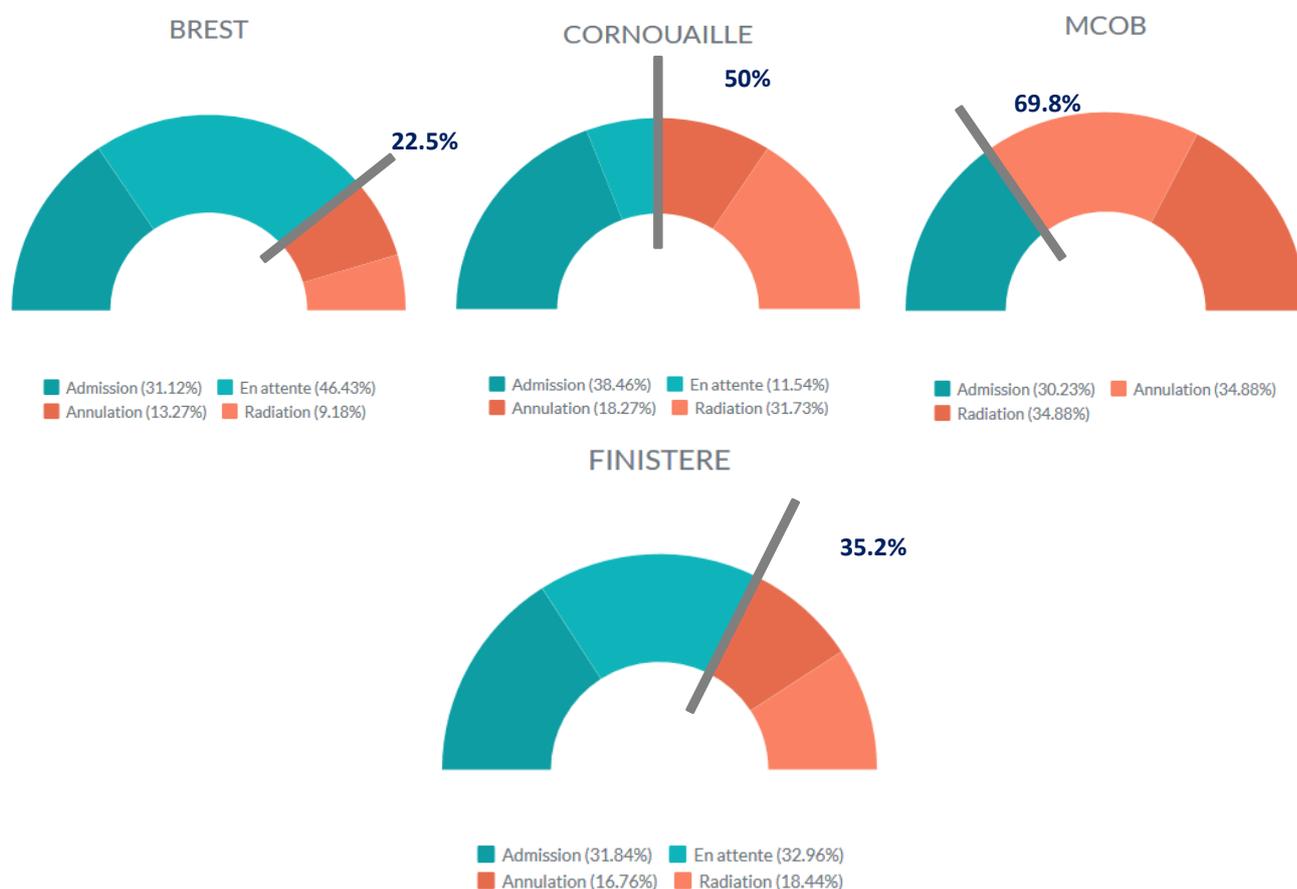
Suivi des orientations

Concernant les ménages placés sur liste d'attente en 2019 :



Au cumul, lors de l'écriture du rapport, **37%** des ménages orientés en commission n'intégreront pas une structure d'insertion. Ce taux est en augmentation de **1.7** points par rapport à 2018.

Suivi des orientations CHRS (ménages ayant fait une demande en 2019)



6 mois après la dernière orientation, on note des disparités territoriales quant au suivi des orientations CHRS. En effet sur le Pays de Brest **77.5%** des ménages orientés sont admis ou toujours en attente ; pour le Pays de Cornouaille, cette part passe à **50%** et **30.2%** pour le territoire de Morlaix-COB 29. La part du nombre d'admission est relativement identique sur chaque territoire (entre **30** et **38%**). La distinction se fait alors sur les personnes toujours en attente, ayant annulé leurs demandes ou ayant été radiées.

Sur l'ensemble du département, les demandes non abouties représentent **35.2%** des demandes. **31.8%** des demandeurs ont été admis, **33%** restent en attente. Par rapport à 2018, la part des radiations a diminué de **11.8** points, la part des annulations a baissé de **3.4** points, celle des

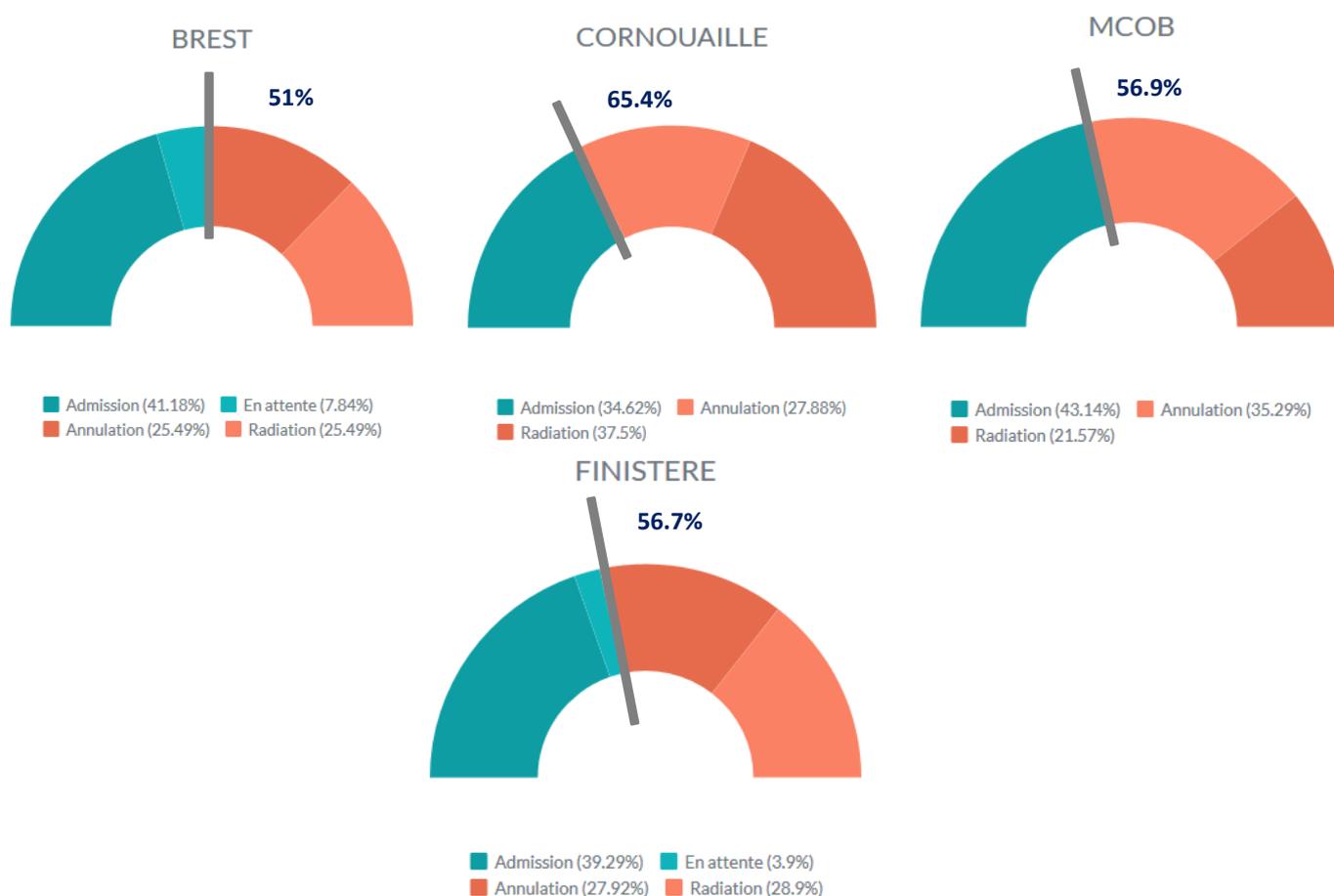
admissions de **1 pt**. L'augmentation concerne donc les ménages toujours en attente avec une hausse de **7.2** points.

Ce suivi permet d'interroger la pertinence des orientations CHRS. En effet, si le besoin d'accompagnement est réel, on observe finalement que « peu » de demandeurs intègrent effectivement un CHRS. Ces données sont confirmées sur les graphiques ci-dessous qui montrent le suivi pour les ménages ayant été orientés sur un CHRS en 2018.

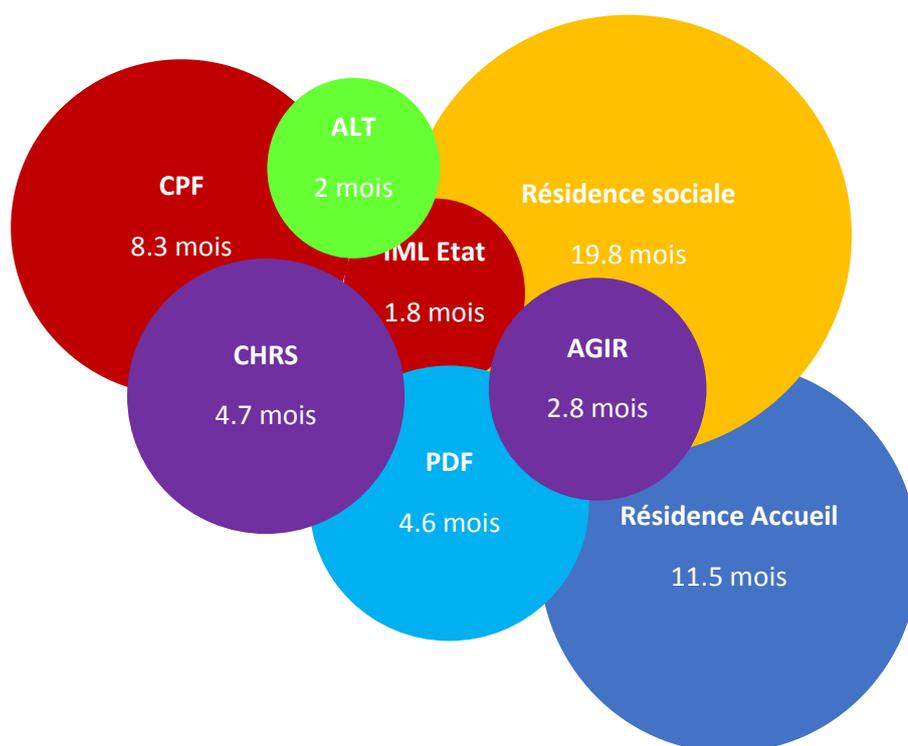
Pour ces demandeurs, sur le Finistère, la part des admissions est de **39.3%**. Elle est de **41.2%** sur le Pays de Brest, **34.6%** sur la Cornouaille et de **43.1%** sur Morlaix-COB.

On peut ainsi considérer que pour les ménages pour lesquels le SIAO a reconnu un besoin d'accompagnement CHRS en 2018, au moins **56.7%** n'en bénéficieront pas soit plus d'un ménage sur deux.

Suivi des orientations CHRS 1 an après (Ménages ayant fait une demande en 2018)



Délai d'attente moyen par dispositif

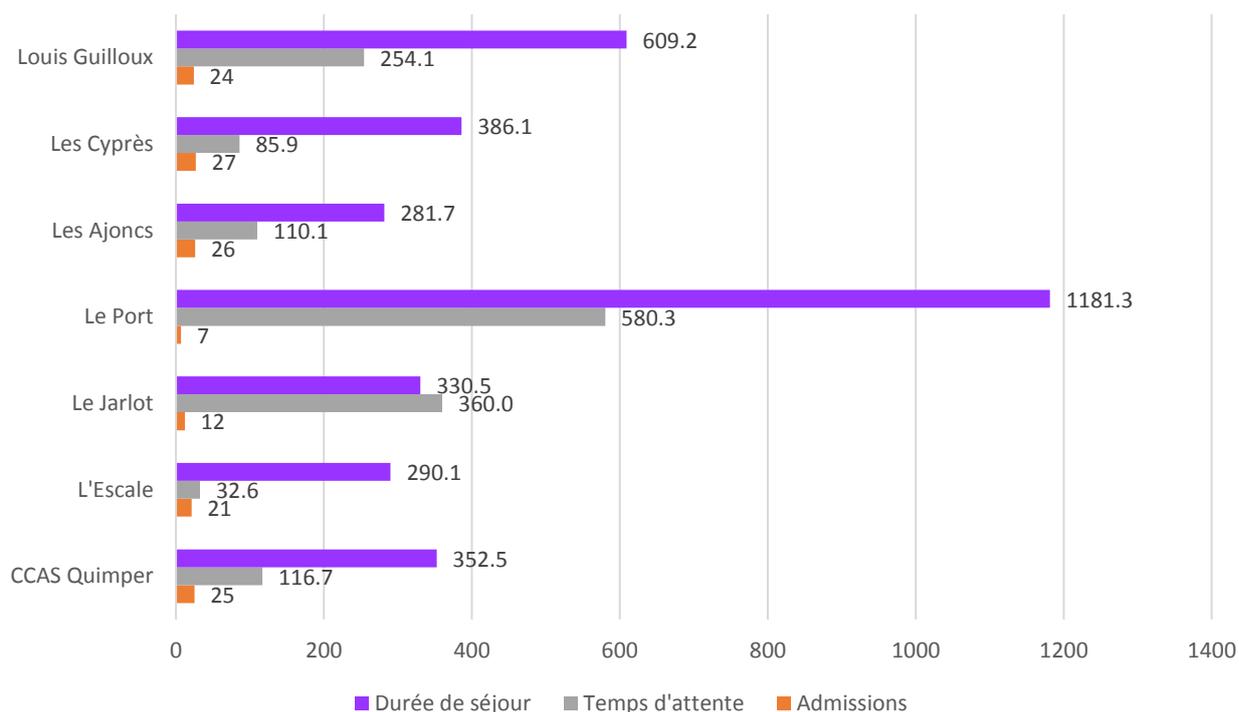


Bilan 2019 par dispositif

<i>Dispositif</i>	Temps d'attente (jours)	Nombre d'admissions	Nombre de personnes	Durée moyenne de séjour (jours)
<i>CHRS</i>	142.1	142	245	427.3
<i>ALT</i>	61.0	177	276	272.7
<i>AGIR</i>	85.9	16	20	158.5
<i>Pension de famille</i>	140.0	24	27	1879.1
<i>Cité de promotion familiale</i>	252.0	7	17	4412.5
<i>Résidence Sociale</i>	601.0	2	2	338.5
<i>Résidence accueil</i>	349.2	9	9	563.9
<i>IML Etat</i>	54.3	3	4	
Total		380	600	651.5

Si le nombre d'admission (et de personnes) est similaire à 2018 (381 admissions), les délais d'attentes avant admissions ont pu varier selon les dispositifs.

Bilan CHRS



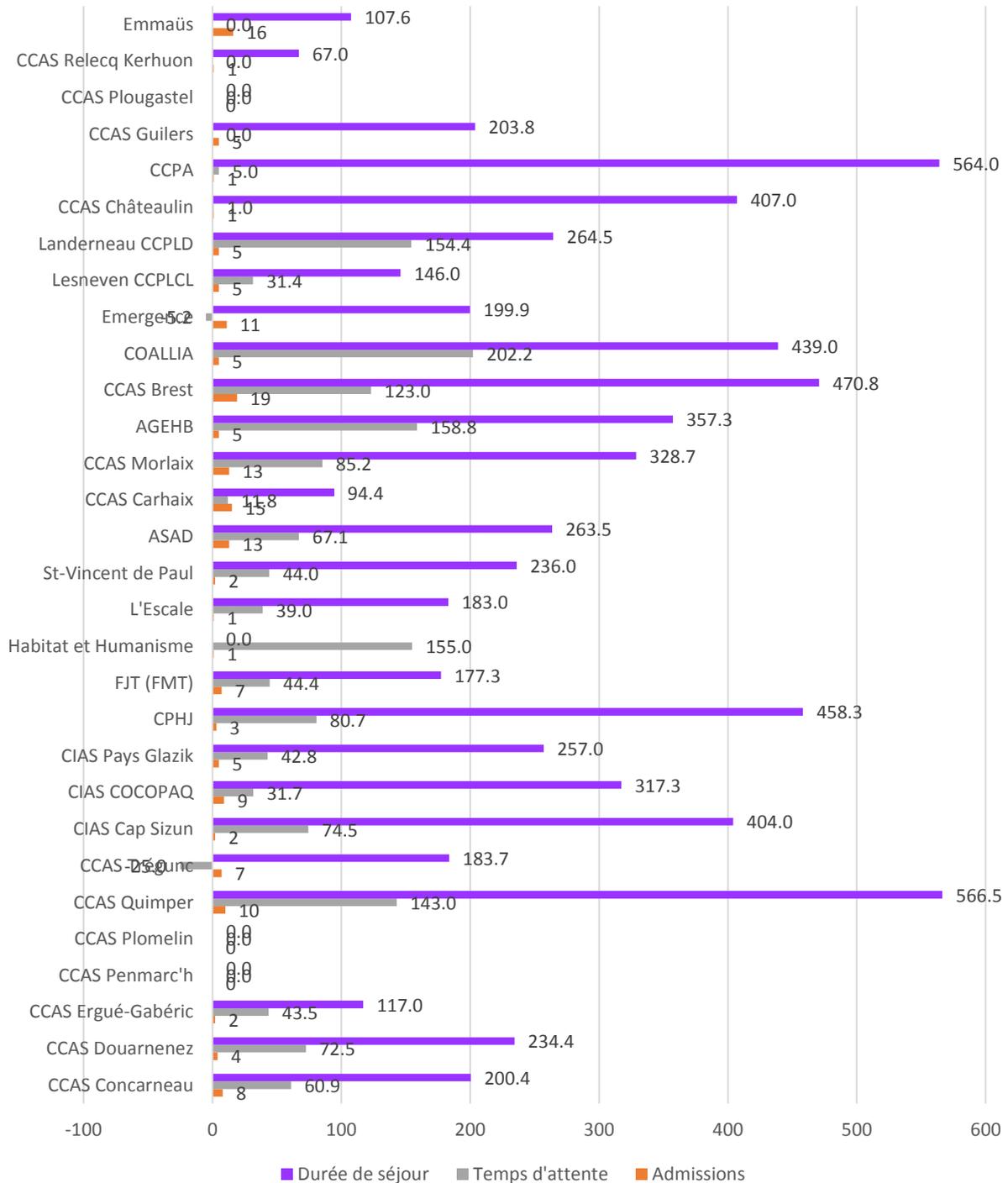
142 ménages ont été accueillis en CHRS en 2017 (+7.6% par rapport à 2018).

Le temps d'attente moyen est de 142.1 jours. Celui-ci a diminué de 5.8% par rapport à 2018 passant de 4.9 à 4.7 mois.

La durée de séjour moyenne est de 427.3 jours pour les personnes sorties en 2019. Celle-ci continue d'augmenter et est plus importante de 9.7% comparé à l'année dernière et passe à 14 mois (12.8 mois en 2018, 11 mois en 2017).

Néanmoins, il s'agit de moyennes et comme présenté sur le graphique ci-dessus, ces données varient d'un CHRS à un autre.

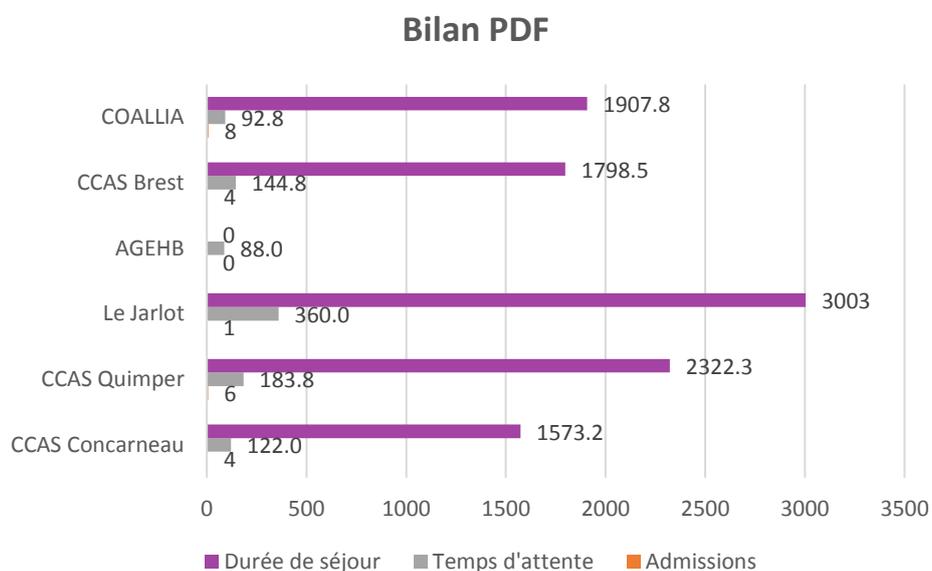
Bilan ALT



177 ménages ont été accueillis en ALT en 2019 (-4.8% par rapport à 2018).

Le temps d'attente moyen a augmenté de 5% et est de 61 jours soit 2 mois. A noter : cette moyenne est largement impactée par certains gestionnaires où le temps d'attente est très réduit voire inexistant pour certaines situations.

La durée de séjour moyenne est de 272.7 jours pour les ménages sortis en 2019. Celle-ci est en hausse de 21.7 jours soit de 8.6% comparé à l'année dernière et est donc passée de 8.2 à 8.9 mois.



24 ménages ont été accueillis en pension de famille en 2018 (27 en 2018).

Le temps d'attente moyen est de 140 jours soit 4.6 mois. Celui-ci a augmenté de 11.6% par rapport à 2018.

La durée de séjour moyenne est de 1 879.1 jours pour les ménages sortis en 2019 soit 5.1 ans (4.3 ans en 2018).



Typologie : Homme seul

Age : 36.5 ans

Origine géographique :
Brest

Ressources : RSA

Situation résidentielle :
Domicile personnel

Motif de la demande :
Expulsion ou perte du
logement

Orientation : CHRS

Temps d'attente avant
admission : 8.4 mois

Typologie : Homme seul

Age : 39 ans

Origine géographique :
Quimper

Ressources : RSA

Situation résidentielle :
hébergé par des tiers

Motif de la demande :
Expulsion ou perte du
logement

Orientation : ALT

Temps d'attente avant
admission : 1.8 mois

Typologie : Homme seul

Age : 38.9 ans

Origine géographique :
Morlaix

Ressources : RSA

Situation résidentielle :
hébergé par des tiers

Motif de la demande :
Expulsion ou perte du
logement

Orientation : ALT

Temps d'attente avant
admission : 1.8 mois

Données SI-SIAO

Depuis janvier 2018, le logiciel État est utilisé par l'ensemble des SIAO. Au volet insertion du SIAO 29, nous avons créé notre base de données depuis plusieurs années et c'est via cette base que nous réalisons la majorité des statistiques, les modes de calculs n'étant pas les mêmes et n'étant pas fiables pour le moment.

Dans ce rapport, nous rendons compte de l'activité des commissions ; SI-SIAO rend compte de manière plus administrative de chaque modification des demandes (ex : envoi de la demande, passage en commission, orientation pour admission, annulation, réactualisation...)

Via SI-SIAO, en 2019 le volet insertion a (en ménages différents) :

Reçu **1097** demandes
Orienté **827** ménages sur liste d'attente
Orienté **360** ménages pour une admission
Examiné **1294** demandes en commissions
Refusé **157** demandes
Annulé **428** demandes

DAHO / DALO

En 2019, **13** ménages ont vu leur recours logement requalifié en hébergement et ont été déclarés prioritaires « DAHO » par la commission de médiation du Finistère.

Origine géographique : **12** viennent du Pays de Cornouaille

1 du territoire Morlaix – COB29

Sur les **13** ménages reconnus prioritaires DAHO : **5** ont été admis (**2** en CHRS, **3** en ALT)

8 n'ont pas donné suite (**3** CHRS, **5** ALT)

Le temps d'attente moyen avant admission était de **45** jours en CHRS et **81.6** jours en ALT.

6 ménages ont été reconnus prioritaires DALO sur des dispositifs intégrés au SIAO.

Origine géographique : les **6** ménages viennent du Pays de Cornouaille.

Sur les **6** ménages reconnus prioritaires DALO : **3** ont été admis (**1** en CPF, **2** en PDF)

3 sont toujours en attente pour un logement en CPF

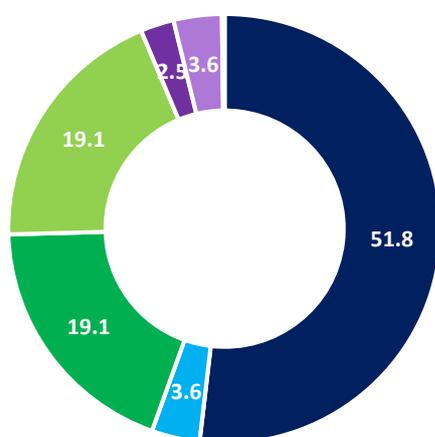
Le temps d'attente avant admission était de **41** jours en CPF et de **120** jours en PDF.

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE BREST

Pour le volet insertion du SIAO, 444 demandes ont été étudiées sur le du Pays de Brest, soit 39.9% (35.8% en 2018) des demandes du Département.

Cela représente entre 2018 et 2019, une augmentation de 29.8% des demandes.

TYPOLOGIE

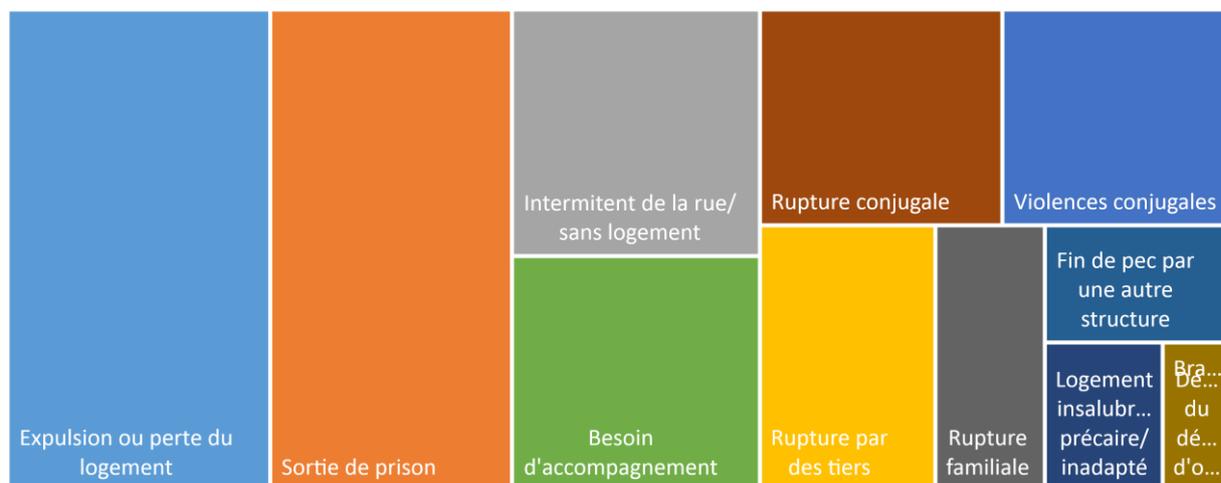


- Homme seul
- Homme avec enfant(s)
- Femme seule
- Femme avec enfant(s)
- Couple
- Couple avec enfant(s)
- Groupe familial

51.8% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes avec et sans enfant(s) pour chacune 19.1% (+0.4 points pour les femmes seules, -2.5 points pour les femmes avec enfant(s))

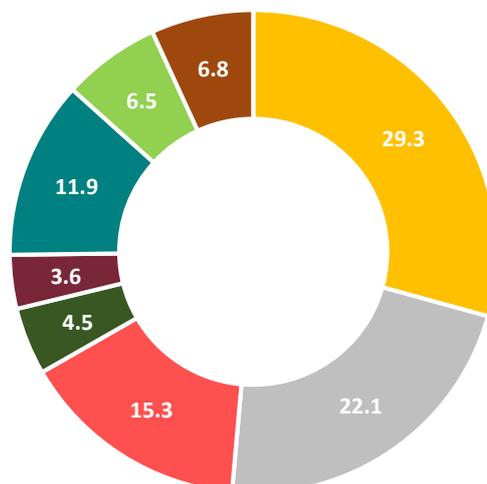
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-35 ans avec 26.1% puis les 18-25 ans avec 24.5%

MOTIFS



19.8% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugales ou avec un tiers. Une séparation avec violence est citée dans 7.7% des cas (-0.1 points sur un an). 19.6% font suite à une perte de logement/expulsion (+3.2 points), 18% (+6.3 points) à une sortie d'incarcération.

SITUATION RESIDENTIELLE



- Domicile parental, personnel, conjugal
- Prison
- Hôpital psychiatrique
- A la rue - abris de fortune
- Hébergé par des tiers
- Autres
- Hébergement d'urgence ou d'insertion
- Structure d'insertion

Au moment de la demande 29.3% des demandeurs étaient en logement (+10 points), 15.3% préparaient une sortie d'incarcération, 18.7% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 6.5% étaient à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune (+2.1 points).

ORIENTATIONS ET SUIVI

68.4% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 54.9% en direction d'un CHRS et à 35.9% vers de l'ALT. 10.6% des situations ont été ajournées au moins une fois.

4.1% des demandes ont été annulées avant passage en commission.

6.3% des demandes ont été refusées en 2019 (-4.8 points sur un an).

Au cumul 19.8% des demandes en 2018, ne trouveront pas de réponses via le SIAO sur ce territoire (en comptant les 9.5% de réorientations).

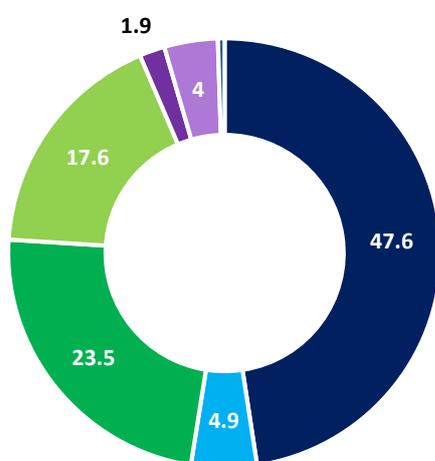
A la fin du 2^e trimestre 2020 : 33.6% des ménages orientés en 2019 ont été admis, 29.5% sont toujours sur liste d'attente, 12.4% des demandes sont annulées, 5.2% sont radiées.

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE CORNOUAILLE

Pour le volet insertion du SIAO, 426 demandes différentes ont été étudiées en 2019 sur le Pays de Cornouaille, soit 38.3% (39.2% en 2018) des demandes du Département.

Entre 2018 et 2019, on observe une hausse de 12.4% de la demande.

TYPOLOGIE



- Homme seul
- Femme seule
- Homme avec enfant(s)
- Femme avec enfant(s)
- Couple
- Couple avec enfant(s)
- Groupe familial

47.6% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes seules avec une proportion de 23.5% (+1.9 points).

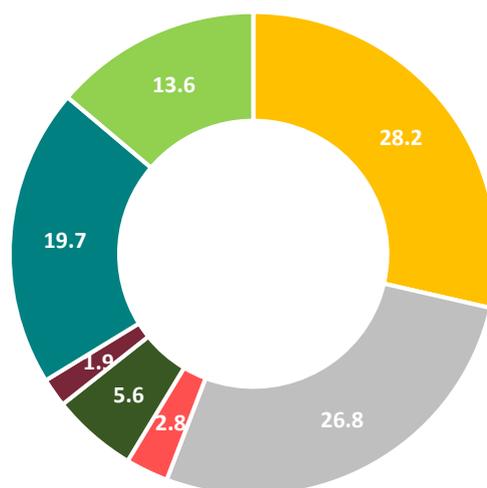
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 36-45 ans avec 27.9% puis les 26-35 ans avec 21.4%

MOTIFS



24.2% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou par des tiers, 19.2% (+4.2 points) des suites d'une perte de logement / expulsion. Une séparation avec violence est citée dans 8.5% des cas. A noter que sur ce territoire, le besoin d'accompagnement est plus cité que sur le reste du département avec 15.5% des demandes.

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 28.2% des demandeurs étaient en logement, 26.8% étaient hébergés par des tiers, 19.7% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 13.6% à la rue ou en abri mobile ou de fortune.

- Domicile parental, personnel, conjugal ou foyer
- Hébergé par des tiers
- Prison
- Autres
- Hôpital psychiatrique
- Hébergement d'urgence ou d'insertion
- A la rue - abris de fortune

ORIENTATIONS ET SUIVI

77.5% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 24.4% en direction d'un CHRS, à 42.7% vers de l'ALT et à 5.2% vers une CPF.

24.2% des demandes ont été ajournées au moins une fois

11.7% des demandes ont été refusées en 2019.

Au cumul 21.1% des demandes en 2019, ne trouveront pas de réponses via le SIAO sur ce territoire (en comptant les 5.6% de réorientations et les 3.8% de demandes annulées avant décisions)

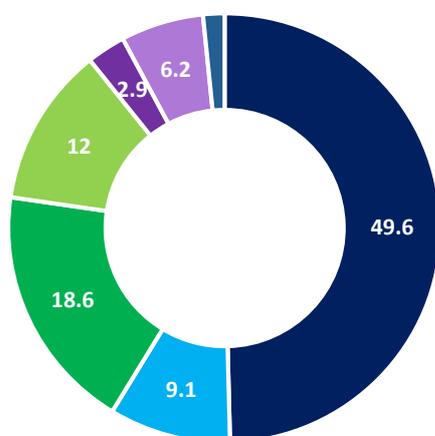
A la fin du 2^e trimestre 2020 : 26.3% des ménages orientés ont été admis, 13.6% sont toujours sur liste d'attente, 23.2% des demandes sont annulées, 14.6% sont radiées.

FOCUS TERRITORIAL : TERRITOIRE DE MORLAIX - COB 29

Pour le volet insertion du SIAO, 242 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire de Morlaix – COB 29, soit 21.8% (25.4% en 2018) des demandes du Département.

Entre 2018 et 2019, on observe une légère baisse de 1.2% de la demande.

TYPOLOGIE

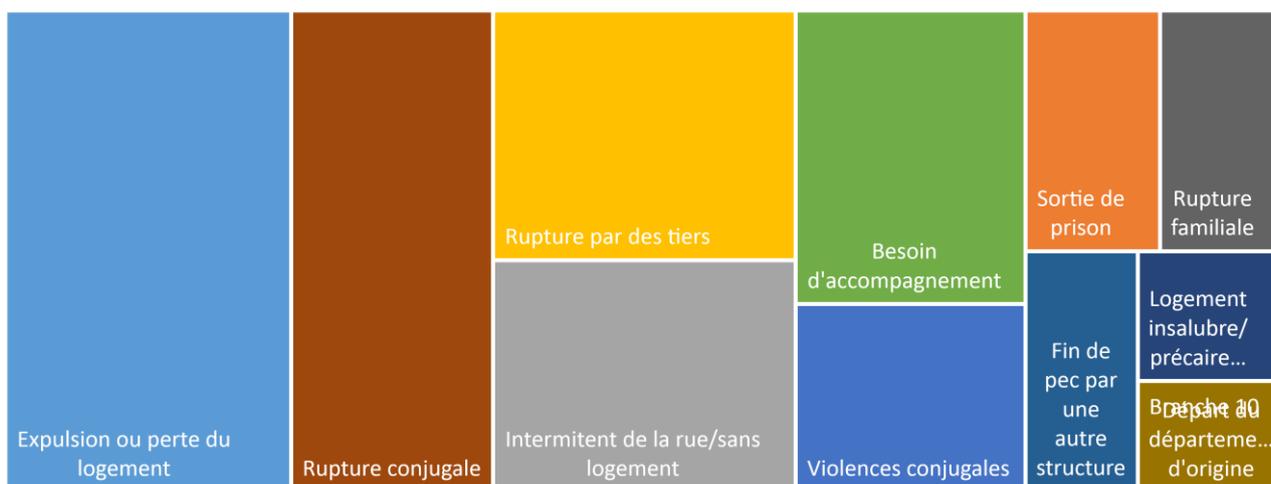


- Homme seul
- Femme seule
- Homme avec enfant(s)
- Femme avec enfant(s)
- Couple
- Couple avec enfant(s)
- Groupe familial

49.6% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes seules avec 18.6% (+1.8 points). La part des couples avec enfant(s) a augmenté de 3.3 points sur 1 an.

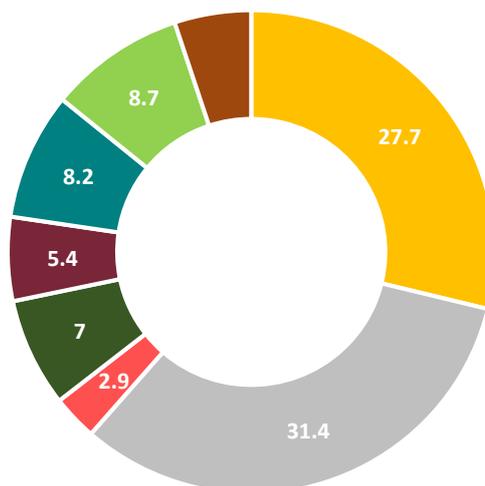
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-35 ans avec 24.4% puis vient celle des 46-55 ans avec 21.9%.

MOTIFS



31% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou avec un tiers, 21.1% des suites d'une perte de logement / expulsion. 10.7% sont sans logement, 10.3% ont besoin d'accompagnement. Une séparation avec violence est citée dans 6.6% des cas (-2.3 points).

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 33.1% des demandeurs étaient en logement, 31.4% étaient hébergés par des tiers, 8.2% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 8.7% étaient à la rue ou en abri de fortune.

- Domicile parental, personnel, conjugal ou foyer
- Prison
- Hôpital psychiatrique
- A la rue - abris de fortune
- Hébergé par des tiers
- Autres
- Hébergement d'urgence ou d'insertion
- structure d'insertion

ORIENTATIONS ET SUIVI

78.9% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 24% en direction d'un CHRS, à 43.8% vers de l'ALT, à 6.6% vers AGIR et à 5% vers une PDF.

21.1% des demandes ont été ajournées au moins une fois

12.8% des demandes ont été refusées en 2019 (-3 points).

Au cumul 21.5% des demandes en 2019, ne trouvent pas de réponses via le SIAO sur ce territoire (en comptant les 4.5% de réorientations et les 4.1% de demandes annulées avant décisions).

A la fin du 2^e trimestre 2020 : 26.9% des ménages orientés ont été admis, 12.8% sont toujours sur liste d'attente, 26% des demandes sont annulées, 13.2% sont radiées.

SIAO 29

DONNEES 2019

.....

VOLET URGENCE

www.siao29.fr

11 057 DEMANDES



2 384 personnes différentes
soit 1 591 ménages différents sur
un an
Une moyenne de 921 demandes
par mois

193 PLACES

d'hébergement d'urgence



75.8% D'ISOLÉS

20.5% des ménages sont des
familles

Age : 27.7% ont moins de 25 ans,
25.6% sont âgés de 26 à 35 ans, 25%
de 36 à 45 ans et 21.8% de 46 ans et
plus

Ressources : 34.2% des ménages
sont sans ressources, 35.8%
perçoivent les minimas sociaux et
10.3% un salaire.

SITUATION RÉSIDENTIELLE



- 20.1% à la rue
- 17.3% en logement
- 10.2% hébergés chez un tiers
- 6.3% étaient déjà pris en charge par le 115
- 4.9% sortaient d'hospitalisation
- 11.3% n'ont pas donné l'information



74 049 NUITÉES

84.7% des nuitées ont eu lieu en
dispositifs d'hébergement, et
15.3% à l'hôtel.

65% D'ORIENTATIONS

Soit 7223 réponses positives.
35% de réponses négatives
par manque de place disponible
ou parce que la demande ne
relevait pas du volet urgence-
115.



SIAO 29

DONNEES 2019

.....

VOLET INSERTION

www.siao29.fr

1 012 DEMANDES



Traitées sur l'année soit 1750 personnes
78 commissions
1 294 demandes vues en commissions

1000 PLACES

places d'hébergement et de logements d'insertion sur le Finistère



70.3% D'ISOLÉS

26.7% des ménages sont des familles
Age : 21.7% des demandeurs ont moins de 26 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 36-45 ans (24.1%).

Ressources 30.1% des demandeurs perçoivent le RSA 17.5% sont sans ressources
10.1% des demandeurs sont salariés.

MOTIFS



- 23.9% rupture familiale, conjugale ou par des tiers
- 19.8% perte de logement/expulsion
- 11.8% besoin d'accompagnement
- 11.2% sans logement
- 9.7% sortie d'incarcération
- 7.7% séparation avec violence
- 2.7% logement insalubre/précaire



37% ACCUEILLIS

En 2019, 36% des demandeurs ont été admis, 25% sont toujours en attente, 12.5% ont été radiés faute de contact et 24.6% des demandes ont été annulées pour une autre solution.

79.2% D'ORIENTATIONS

vers un dispositif d'hébergement ou de logement adapté.
92.1% des orientations se font sur listes d'attente.
9.8% des demandes sont refusées.

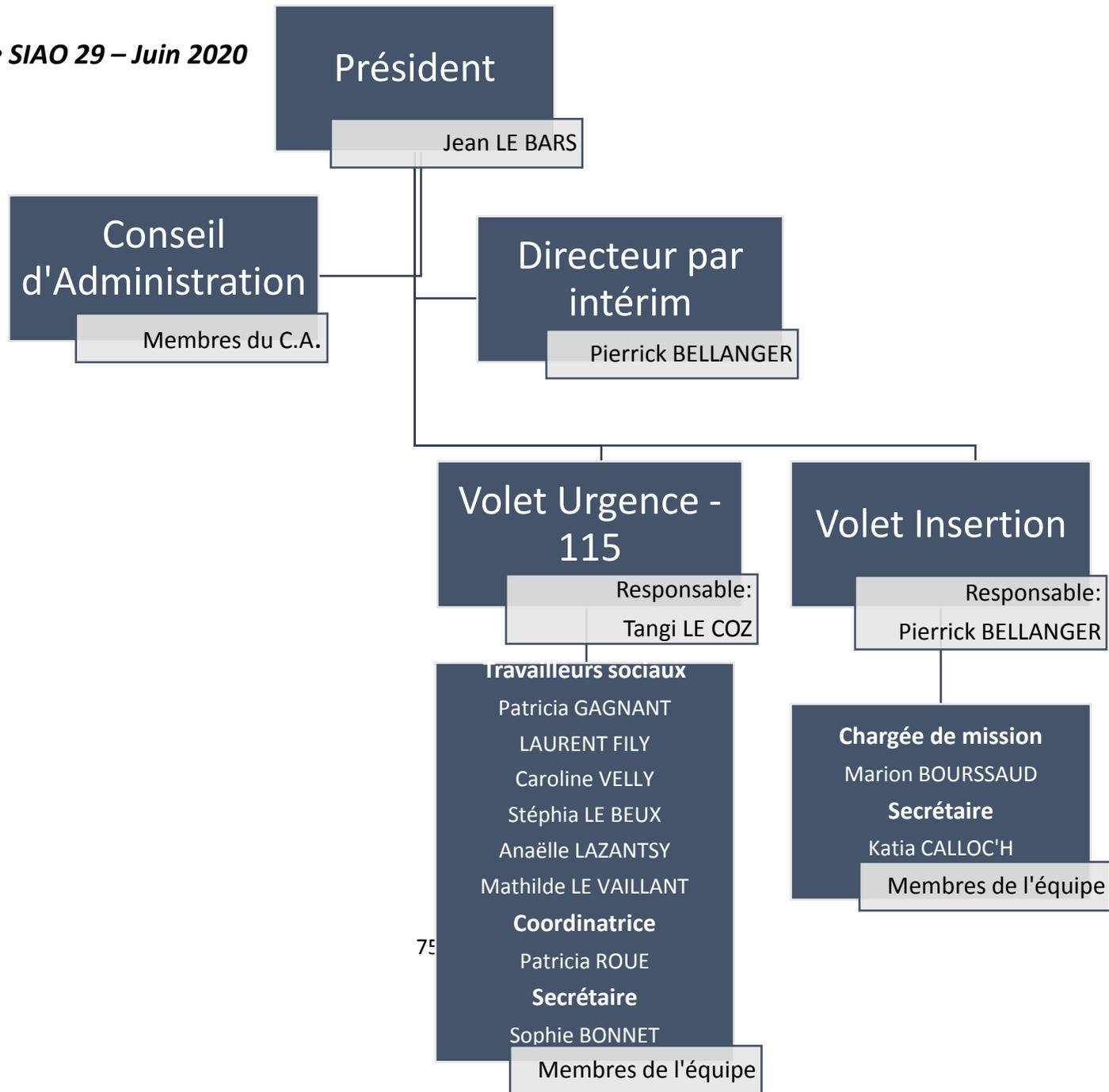




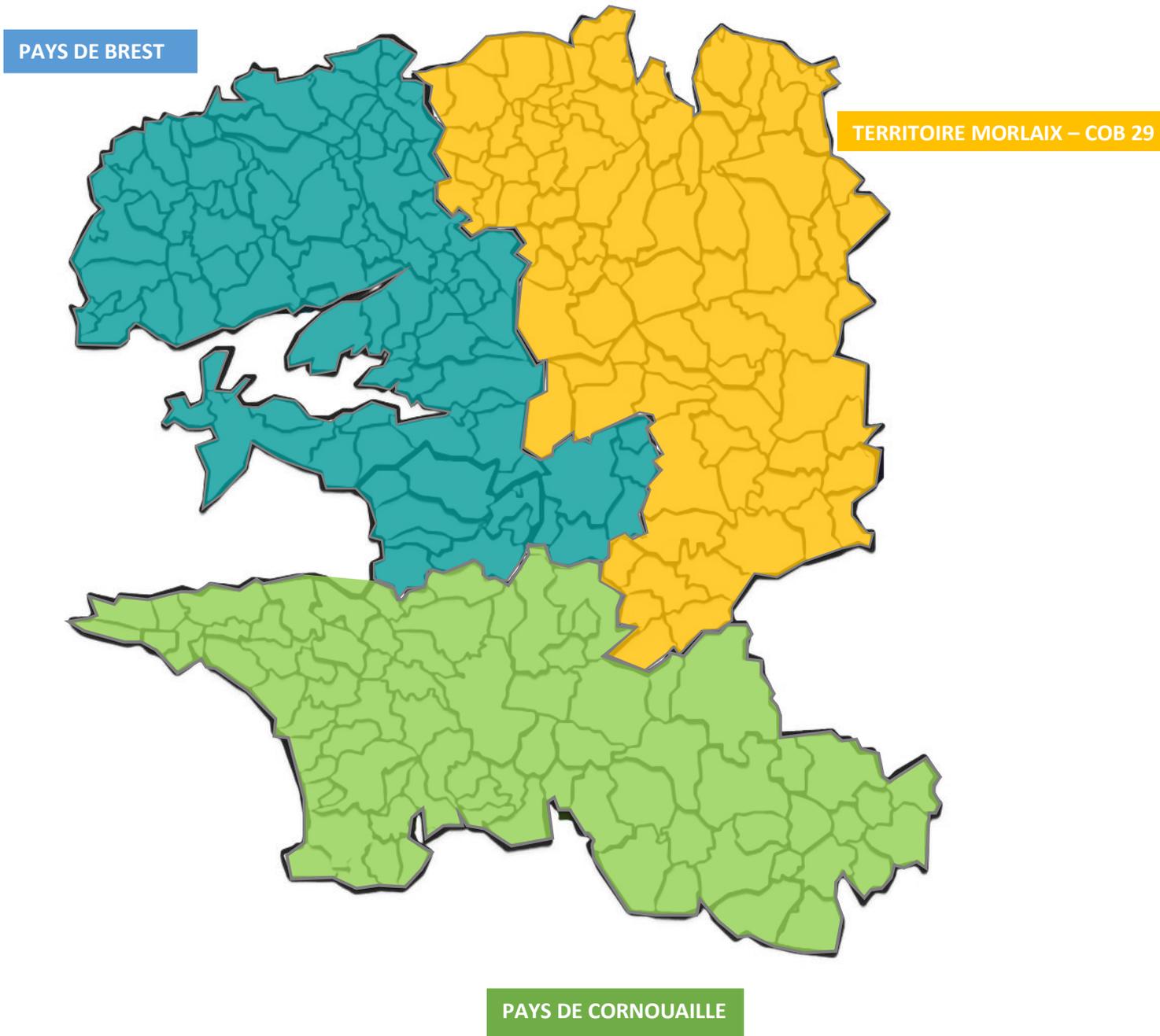
Annexes



Annexe 1 : Organigramme SIAO 29 – Juin 2020



Annexe 2 : les territoires du SIAO 29



Annexe 3 : Les Lieux d'évaluation du SIAO 29



Volet urgence

Pays de Cornouaille	Quimper	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées ou couples sans enfant</u> - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00 - Hôtel Social• <u>Familles – Femmes isolées victimes de violences</u>- Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 02.98.90.54.51• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
	Concarneau	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées dont Femmes isolées victimes de violences</u>- CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40 - CHRS de Concarneau• <u>Familles</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
Pays de Brest	Brest	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées - Familles ou femmes avec enfant</u> CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00•
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
Morlaix / COB 29	Morlaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CHRS Le Jarlot- 8 rue de Réo - 29600 MORLAIX 02.98.88.56.38• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - Centre multi-services rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50
	Carhaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> : Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> :- Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50- Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80



Volet insertion

Pays de Cornouaille	Quimper	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées ou couples sans enfant</u> - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00• <u>Familles</u> - Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 0298905451
	Concarneau	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40• <u>Familles</u> - CDAS le plus proche du domicile
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue du Président Sadate - 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
Pays de Brest	Brest	<ul style="list-style-type: none">• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00• <u>Familles ou couples</u> - Les Ajoncs / Kastell Dour AGEHB - 7 rue Lanrédec 29200 BREST 02.98.49.32.11 (en partenariat avec le CHRS Louis GUILLOUX de COALLIA)
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
Morlaix / COB 29	Morlaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CCAS de Morlaix - 29 rue de Brest 29600 MORLAIX 02.98.88.82.15
	Carhaix	<ul style="list-style-type: none">• <u>Tout public</u> - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33
	Autres communes	<ul style="list-style-type: none">• <u>Familles et personnes isolées</u> - CDAS le plus proche du domicile• <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> :<ul style="list-style-type: none">- Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50- Mission locale COB - Maison des Services Publics - Place de la Tour d’Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

Annexe 4 : dispositifs SIAO 29 - 2020

BREST

31 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

17 places ALT Urgence ou semi-urgence

7 places DHT

10 places urgence autres dispositifs

55 places alternatives aux nuitées d'hôtel

137 places CHRS

55 logements ALT

60 places pension de famille

19 places résidence accueil

LESNEVEN

2 logements ALT

21 places pension de famille

FINISTERE

IML Etat

PAYS DE BREST

6 mesures AGIR

14 IML (financement FSL)

LANDIVISIAU

2 logements ALT

PLOUIGNEAU

18 places résidence accueil

MORLAIX

4 places CHRS Urgence

2 places alternatives aux nuitées d'hôtel

GUILERS

2 logements ALT

LANDERNEAU

7 logements ALT

RELECQ KERHUON

2 logements ALT

8 ALT Emmaüs

PLOUGASTEL

3 logements ALT

DAOULAS

QUIMPER

21 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

6 places ALT Urgence

2 places DHU en hiver

15 places d'hébergement alternatif à l'hôtel

22 places CHRS

26 logements ALT

10 places pension de famille

CARHAIX

1 place ALT Urgence (FJT)

2 places alternatives aux nuitées d'hôtel

2 places « accueil routard » (hiver)

8 mesures AGIR

6 logements ALT

DOUARNENEZ

2 places alternatives aux nuitées d'hôtel

2 logements ALT

BRIEC

4 logements ALT

QUIMPER

70 places CHRS

27 logements ALT

60 places pension de famille

82 logements de promotion familiale

18 places résidence accueil

5 logements résidence sociale

AUDIERNE

2 logements ALT

QUIMPERLE

3 places (1 logement) ALT urgence (FVVC)

3 logements ALT

PENMARC'H

2 logements ALT

CONCARNEAU

10 places CHRS Urgence

3 places (2 logements) ALT urgence (FVVC)

7 logements ALT

42 places pension de famille

5 mesures IML

TREGUNC

4 logements ALT

QUIMPERLE COMMUNAUTE

8 mesures AGIR

● 1 logement ALT

Annexe 5 : Fiche de demande d'hébergement du volet insertion (version 2020)

		SIAO 29 FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT	
VOLET INSERTION		Date de l'entretien <input type="text"/>	
LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :			
Nom	Organisme	E-mail/Téléphone	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<hr/>			
EVALUATEUR			
Nom	Fonction	Structure	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse			
<input type="text"/>			
Téléphone	E-mail		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
<hr/>			
DEMANDEUR 1		DEMANDEUR 2	
Nom	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>
Nom de naissance	<input type="text"/>	Nom de naissance	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Sexe	<input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme	Sexe	<input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.	Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.
Adresse	<input type="text"/>	Adresse	<input type="text"/>
Contact à utiliser par le SIAO si différent		<input type="text"/>	
Téléphone	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>

CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

ENFANTS A CHARGE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Ecole fréquentée</u>

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? Oui Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? Oui Non

Si oui, préciser la fréquence et le cadre légal (amiable/JAF) :

La mise en sécurité est-elle nécessaire? Oui Non

Si oui, préciser :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour : CNI Titre de séjour Récépissé

Autre document

Aucune pièce justifiant de l'identité

Date de fin de validité :

Le document a-t-il été vu? Oui Non

SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, curatelle, tutelle, suivi social, ASR,...) Oui Non

Si oui, préciser le type de suivi :

Si oui, date de début:

Coordonnées du référent et de l'organisme : (nom, mail, téléphone)

BUDGET

<u>Nature des ressources</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature des charges</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	€ 0	TOTAL	€ 0
		Reste à vivre	€ 0

Estimation du droit allocation logement (montant APL ou AL):

Dettes:

<u>Type de dettes</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre <input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	€ 0

Dossier de surendettement ? Oui Non

Si oui, date de dépôt du dossier :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI OU DE LA FORMATION

La personne a-t-elle une activité professionnelle ou est-elle en formation ? Oui Non

Y-a-t-il un contrat d'insertion ? Oui Non

Si oui, préciser :

SITUATION AU REGARD DE LA COUVERTURE SANTE

Y-a-t-il des couvertures santé ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ? Oui Non

Si oui, préciser :

- FJT
- Résidence sociale (hors FJT)
- Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)
- HLM
- DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ? Oui Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions:

Parcours logement/hébergement (du plus récent au plus ancien)

<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Statut d'occupation</u>	<u>Raisons du changement</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le ménage est-il mobile ? (véhicule ou autres possibilités) Oui Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

PRESENTATION DE LA SITUATION DU MENAGE (EXPOSE SOCIAL) :

OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :

Une mesure d'accompagnement est-elle préconisée? Oui Non Type:
Si une demande est déjà en cours: Type: Date:
Adhésion du ménage ? Oui Non

PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN
(CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur si différente du travailleur social

Villes/Territoires souhaités



FICHE SYNTHÈSE DEMANDE D'HEBERGEMENT/LOGEMENT D'INSERTION

Un exemplaire est remis au ménage demandeur

Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Motif de la demande:	<input type="text"/>	
Préconisation(s) du travailleur social:	<input type="text"/>	Choix 1
	<input type="text"/>	Choix 2
Préconisation du demandeur si différente du travailleur social	<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>
Signature du ménage demandeur		Signature du travailleur social ayant réalisé l'entretien
	DATE <input type="text"/>	

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion. Le ménage reconnaît valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement/logement préconisé. Merci de tenir informé le SIAO 29 de toute évolution de votre situation pouvant impacter votre demande.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement/logement d'insertion. Les destinataires des données sont:

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les opérateurs gestionnaires de dispositifs susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 30, rue de la Providence, 29000 QUIMPER. (Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29
30, rue de la Providence
29000 QUIMPER
02 98 58 40 83
insertion@siao29.fr - www.siao29.fr

Notice d'information

DISPOSITIFS

CHRS

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est un lieu d'accompagnement vers l'insertion. Son but est d'« aider les personnes à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale » (art L.345-1 du CASF). Le public accueilli fait face à des difficultés d'ordre économique et social. L'hébergement ne constitue donc qu'un aspect du dispositif.

ALT (Allocation Logement Temporaire)

(Appelé logement d'urgence sur certains territoires)

Permettent d'accueillir, pour une durée limitée, des personnes qui éprouvent des difficultés pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Pension de famille (Maison-relais)

C'est une forme particulière de résidence sociale, elle permet l'accueil, sans limite de durée, de personne à faible niveau de ressource et dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement autonome. Elles accueillent souvent des personnes ayant fréquemment eu recours à des structures d'hébergement. Elles proposent des services collectifs, l'intégration passe par le biais d'animation et si besoin d'un accompagnement social ou médico-social.

Résidence Accueil

C'est une forme particulière de pension de famille qui allie logements privés et espace de vie collectif, à destination d'un public souffrant de troubles psychiques et /ou psychiatriques stabilisés.

AGIR - Accompagnement de type CHRS (COB, Pays de Brest (hors Brest), Quimperlé Communauté)

Accompagnement global individualisé renforcé. C'est une forme d'accompagnement social global de type CHRS qui n'est pas contrainte par la nécessité d'avoir un logement ou un hébergement. Cet accompagnement se fait là où vit le ménage. Ce dispositif propose uniquement un accompagnement, il ne propose pas de solution d'hébergement.

Intermédiation locative: Sous-location/Bail glissant

Logement du parc public ou privé loué par un organisme qui le sous-louera ensuite à un ménage en difficulté d'insertion économique, sociale et/ou administrative. Le bail en sous-location est à durée déterminée, le bail glissant peut glisser vers un bail classique. Dans ce dernier cas, le ménage restera donc dans le logement et deviendra locataire en titre.

Résidence sociale (Cornouaille)

Ce sont des logements destinés aux ménages ayant de faibles revenus ou des difficultés à se loger. Le public est généralement en capacité d'occuper un logement autonome. C'est une solution transitoire dans l'attente d'un logement dans le parc immobilier traditionnel.

Logement de promotion familiale (Cornouaille)

Ce type de dispositif s'adresse à des ménages cumulant des difficultés en terme de « savoir gérer » et « savoir habiter » mais pouvant vivre en collectif.

RAPPELS

- Les encadrés rouges doivent impérativement être complétés
- La fiche doit être signée par le ménage et le travailleur social
- Privilégier la complétude informatique. Attention à la lisibilité du document si ce n'est pas le cas.
- L'évaluation n'est pas seulement un exposé de la situation au moment de la demande. Elle doit faire apparaître le parcours logement et les problématiques qui ont amené le ménage à solliciter le SIAO
- Deux notions essentielles doivent apparaître dans l'exposé social: le savoir habiter et le savoir gérer du ménage
- Il faut s'interroger sur le type d'accompagnement dont a besoin le ménage
- Il ne faut pas orienter seulement en fonction des dispositifs existants sur le territoire
- Après orientation en commission, le demandeur doit confirmer son inscription sur liste d'attente. Sa situation devra être mise à jour auprès du SIAO, tous les 3 mois ou 6 mois en fonction du dispositif.
- Il est impératif d'avoir un moyen de contact valide pour que le SIAO puisse joindre le ménage.

Annexe 6 : remontées des informations (admissions, sorties, places disponibles, ménages prêts à accéder au logement)

Dispositif - Structure - Date de mise à jour

CAPACITE D'ACCUEIL	XX logements
Nombre de logements - Occupé(e)s	XX
Nombre de logements - Disponibles	XX
Nombre de logements - Susceptibles d'être disponible (départ envisagé sous une quinzaine de jours)	

Ménages présents											Ménages prêts à sortir parc public									
<i>Merci d'indiquer la date de sortie et ce vers quoi s'est faite la sortie (bail glissant, sous-location, parc public, parc privé...)</i>											<i>Merci de mettre à jour les items ci-dessous uniquement si le ménage est effectivement prêt à sortir vers le logement et qu'il a déposé une demande dans le parc public</i>									
Nom	Prénom	Nb adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Date Entrée	Type de Logement	Localisation	Date Sortie	Sortie Vers	Remarques de la Structure	Suivi personnes prêtes à sortir	Bailleur	Date demande logement social	Type logement demandé	Ressources actuelles	Montant actuel	Observations / territoire demandé	Suite de la demande	Date DALO	

Liste d'attente

Admission d'un ménage en liste d'attente: merci d'indiquer la date d'entrée et le type de logement. Pour les ménages restants sur liste d'attente merci d'indiquer les prises de contact

Date commission	Nom	Prénom	Nb Adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Relance du SIAO	Date Entrée	Type Logement	Localisation	Remarques de la structure

SIAO 29

30 rue de la Providence - 29000 QUIMPER

association@siao29.fr / 02 98 58 40 83

urgence@siao29.fr / 115

insertion@siao29.fr / 02 98 58 40 83